



Anael finance WS Lettrages

Version V4R6

Documentation Utilisateur

© Copyright 2023 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael finance ws V4R6

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : 30 novembre 2023

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Pré-requis	5
Documents liés	6
Historique du document.....	6
Chapitre 1 Lettrages	9
Principe général.....	9
Paramètres influant sur le lettrage	10
Génération des écarts	14
Chapitre 2 Lettrage automatique.....	17
Principe général.....	17
Chapitre 3 Lettrage manuel des tiers	23
Principe général.....	23
Lettrage.....	26
Paquet de lettrage équilibré, lettré sans génération d'écart de règlement.....	31
Lettrage en monnaie société, avec une différence de règlement <= au seuil.....	32
Lettrage en monnaie société, avec une différence de règlement > au seuil.....	34
Délettrage	38
Cas particulier des tiers soumis à TVA sur encaissement.....	40
Lettrage d'un tiers soumis à TVA.....	41
Délettrage d'un tiers soumis à TVA	42
Chapitre 4 Lettrage manuel des comptes généraux	43
Principe général.....	43
Chapitre 5 Contrôle du lettrage	50
Principe général.....	50

Critères de sélection.....	51
----------------------------	----

À propos de ce manuel

Ce document met en évidence les différents traitements de lettrages sur les tiers et les comptes généraux lettrables qui sont exploités dans Finance WS en dehors de la saisie des écritures. Les différents traitements sont les suivants

- Lettrage automatique (par référence lettrage, n° d'affectation, solde nul ou par montant)
- Lettrage manuel tiers (Lettrage et délettrage).
- Lettrage manuel sur comptes généraux (Lettrage et délettrage)
- Contrôle du lettrage et délettrage des mouvements en anomalie

Public concerné

Utilisateurs d'Anael finance Ws

Périmètre du document

N/A

Pré-requis

N/A

Documents liés

Aucun

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	8 février 2008	Claudie Enez	Création du document
1.1	30 oct. 2008	Jérôme Mailley	Mise en forme
1.2	12 nov.2008	Brigitte Quevedo	Mise à jour V4R2
1.3	6 août 2010	Brigitte Quevedo	Correction
2.0	Janvier 2012	Ingrid MARY	Application du nouveau modèle Word
2.1	Juin 2012	Claudie ENEZ	V4R4 : CI ligne TTC et bouton « Détail pièce ». .
2.2	Octobre 2010	Brigitte Quevedo	Compléments sur le lettrage auto – lettrage CG
2.3	27 février 2015 Juillet 2015	Claudie ENEZ Brigitte QUEVEDO	V4R5 : Contrôle du lettrage : complément sur la « Correction de la date du plus haut lettrage »
2.4	04 février 2016	Claudie ENEZ	V4R6 : Ajout « Lettrage par montant »
2.4	27 Août 2018	Claudie ENEZ	V4R6 : Contrôle du lettrage : Complément d'informations et Etats de contrôle
2.5	06 Août 2020	Claudie ENEZ	V4R6 : Application du modèle WORD V4R6 : Lettrage manuel (tiers et CG) : Ecart de règlement > seuil de règlement – Sélection du journal, du CG et gestion des imputations analytiques par défaut.
2.6	28 Novembre 2023	Claudie ENEZ	V4R6 : Lettrage manuel Tiers ou lettrage automatique tiers avec TVA sur encaissement : lettrage d'une facture avec CPJ = R (ou CPJ = J) et un acompte sans lettrage sur un journal

Version	Date	Auteur	Contenu
			financier = Génération du mouvement de Tiers lettré « 1 et -1 » avec CPJ = NULL dans FMBROUILLARD

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail Infor Support Portal. Pour accéder à la documentation, sélectionnez **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Lettrages

Principe général

Ce document a pour objectif d'aborder les différents traitements de lettrage (hors saisie des écritures). Les différents traitements sont les suivants

- Lettrage automatique (par référence lettrage ou n° d'affectation et par montant)
- Lettrage manuel tiers (Lettrage et délettrage).
- Lettrage manuel sur comptes généraux (Lettrage et délettrage)
- Contrôle du lettrage et délettrage des mouvements en anomalie

Seules les écritures comptables (non lettrées) peuvent faire l'objet de lettrage dans Finance WS. Les « écritures non lettrées » sont celles dont les zones de lettrage ne sont pas renseignées (n° de lettrage, date de plus haut lettrage et date de lettrage).

Le lettrage se fait par

- Société
- établissement (optionnel)
- exercice (si lettrage des comptes généraux)
- compte
- tiers
- devise (optionnel)

Le centre d'imputation de la ligne TTC est exploité dans certaines bases de données afin d'identifier les écritures par code chantier, par centre d'affaire etc...En V4R4, le centre d'imputation de la ligne TTC est désormais affiché dans le tableur du lettrage manuel des tiers. Cette zone permet ainsi de filtrer les écritures par CI afin de faciliter le lettrage manuel.

En sélectionnant une écriture dans le tableur, le bouton « Pièce » permet d'afficher le contenu de la pièce comptable (affichage des lignes de comptabilité générale et de comptabilité analytique). Cette fonction est disponible dans le tableur du haut qui charge toutes les écritures non lettrées respectant les critères de sélection, ainsi que dans le tableur du bas qui réceptionne les différentes écritures à lettrier.

Les écritures lettrées (soldées) sont marquées dans les historiques comptables (FMJOR, FMHISTORGENE ou FMHISTORAUXX) avec 3 informations, les mêmes sur tout le paquet de lettrage :

- N° de lettrage : Numéro qui s'incrémente automatiquement par compte ou par tiers

- Date de lettrage : date système à laquelle le lettrage est effectué (date du jour)
- Date de plus haut lettrage : date comptable de la pièce la plus récente du paquet de lettrage

Le lettrage permet de dégager :

- des écarts de change (systématique si lettrage en devise et paquet de lettrage équilibré en devise et déséquilibré en monnaie société)
- des différences de règlement (optionnel)

Paramètres influant sur le lettrage

Paramètres généraux société :

- lettrage équilibré par établissement
 - Si cette case est cochée, le lettrage est effectué par établissement
 - sinon il peut être pluri établissement
- lettrage équilibré en devise
 - Si cette case est cochée, le lettrage est mono devise et s'effectue à partir des montants en devise
 - Sinon, le lettrage s'effectue à partir des montants en monnaie sociétés et peut donc être pluri devise

The screenshot shows the 'Sociétés' window in Infor FMS Anael Finance 4.4.0.1. It features a table with columns for 'Code', 'Société', and 'Libellé court'. The table lists several companies, with 'IGS FRANCE' selected. To the right, the 'Paramètres généraux' panel is open, displaying a list of configuration options with checkboxes.

	Code	Société	Libellé court
13	CEZ01	IGS FRANCE	IGS FRANCE
14	CEZ02	INFOR GARCHE	INFOR GARCHES
15	CEZ88	INFOR Italie	INFOR Italie
16	CEZ99	CEZ (CEZ99 déc)	CEZ (CEZ99 décalé)

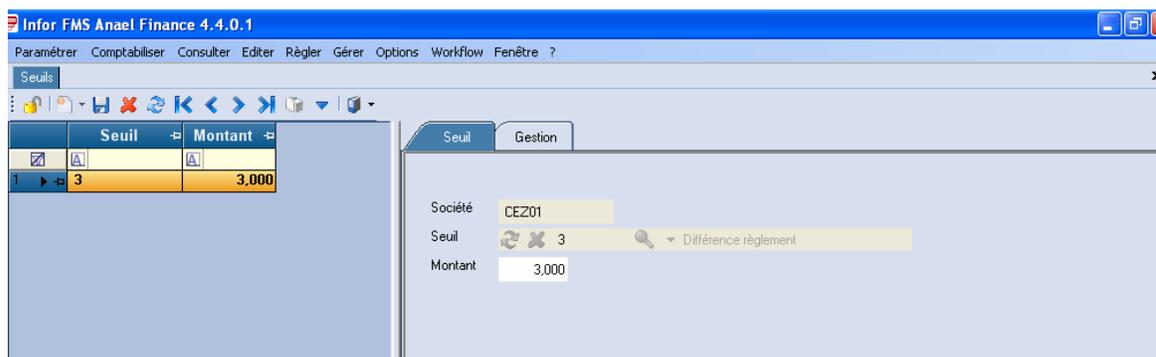
Paramètres généraux

- Autoriser les montants négatifs en saisie des écritures
- Gérer la TVA sur encaissement client
- Gérer la TVA sur encaissement fournisseur
- Lettrage équilibré en devise
- Lettrage équilibré par établissement
- Lettrage à la saisie : rupture sur flux
- Lettrage à la saisie : rupture sur centre
- Suivi Interco : Report stat1 Tiers dans flux
- Déduction partielle de la tva
- Numérotation automatique des abonnements
- Autoriser les règlements partiels et les acomptes dans les règlements tiers
- Gestion des écritures réciproques
- Emission d'écritures réciproques
- Réception d'écritures réciproques
- Fichier des factures d'immo

Paramètres généraux :

Seuils

- Le type de seuil « 3 » permet de renseigner le montant toléré pour générer une différence de règlement (perte ou profit). Ce montant est exprimé en monnaie société.
- Le lettrage avec différence de règlement est possible
 - En lettrage en monnaie société
 - En lettrage en devise : seulement si la devise correspond à la devise société



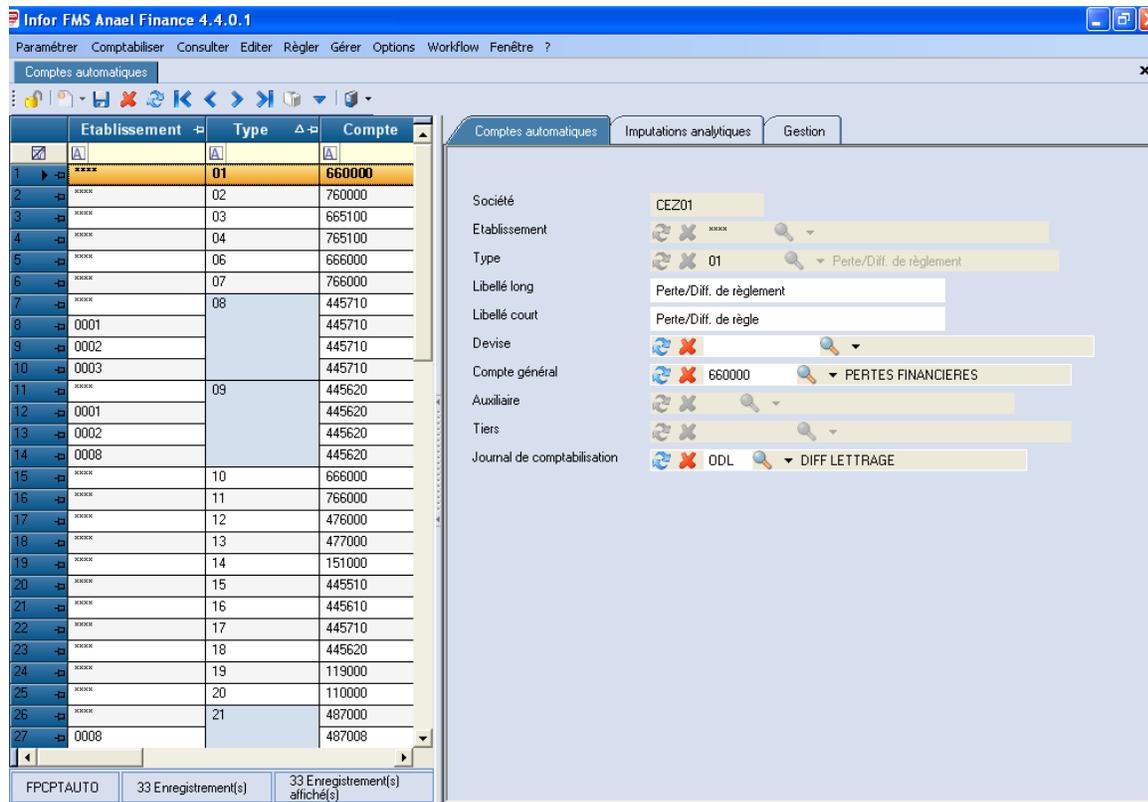
Comptes automatiques de différences de règlement (charge et produit), et comptes d'écart de change (perte et gain) :

Les écritures d'écarts sont générées avec les paramètres définis dans les comptes automatiques par type de compte :

Onglet « Comptes automatiques »

- type 01 pour les pertes de règlement
- type 02 pour les gains de règlement
- type 06 pour les pertes de change
- type 07 pour les gains de change
- Les renseignements à saisir sont les suivants :
 - code établissement (un code ou **** pour tous)
 - type de compte automatique
 - compte général de perte ou de gain (la contrepartie étant imputée sur le compte ou compte/tiers lettré)
 - auxiliaire/tiers à générer si le compte de perte ou de gain est auxiliairisé
 - Journal de comptabilisation de l'écart : Attention, si gestion de la TVA sur encaissement dans la société, ce journal doit être financier (journal de type « B ») afin de générer l'OD automatique de TVA (qui permettra de solder la TVA à justifier)

L'onglet « Comptes automatiques » se présente comme suit :



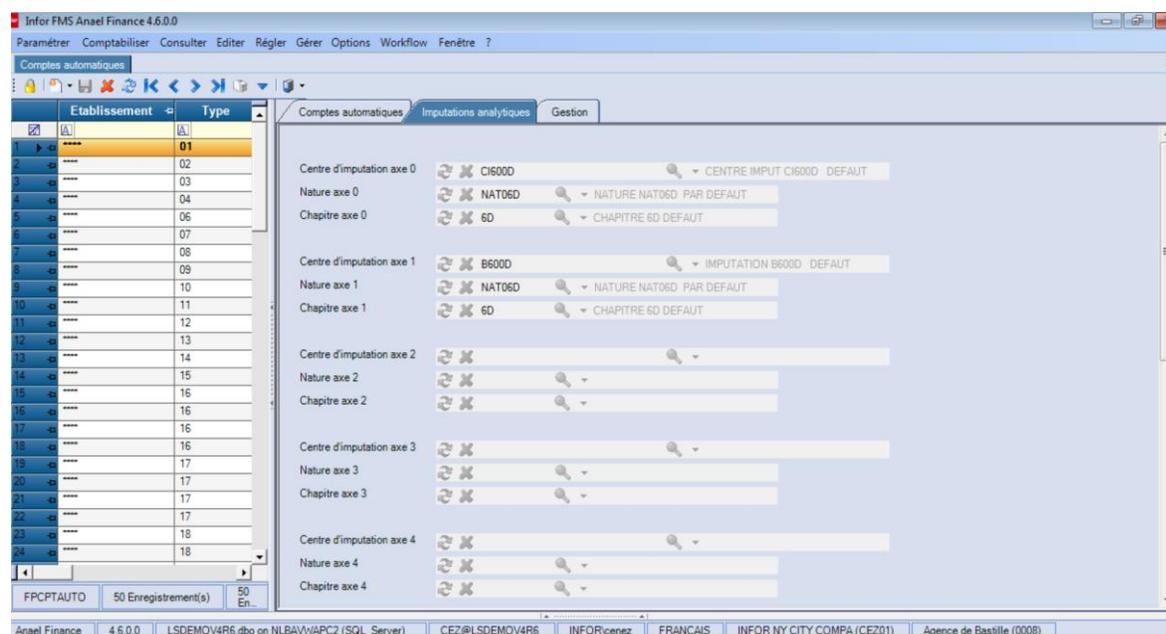
Onglet « Imputations analytiques »

Si le compte général est soumis à analytique, les imputations analytiques (centre/chapitre/nature) à doivent être renseignées pour chaque axe. Lors de la création de l'enregistrement « Compte automatique » :

Si les « imputations analytiques par défaut » sont paramétrées dans la table FPCPTGANA, la maintenance des comptes automatiques pré-charge en priorité les imputations par défaut dans le centre, la nature et le chapitre (si géré). Si les imputations analytiques par défaut ne sont pas complètes (Exemple : Nature / chapitre renseignés et CI à blanc), la maintenance des comptes automatiques complète les imputations analytiques avec les contrôles habituels :

- Nature autorisée sur le compte général (Table FPNATAUTO CG si la zone « Contrôle par nature/chapitre cochée))
- Centre d'imputation autorisés sur la nature. (Table FPANAAUTO CG)

L'onglet « Imputations analytiques » se présente comme suit :



Si la **gestion de la TVA sur encaissement** est paramétrée dans la société, des contrôles supplémentaires sont effectués afin de

- letterer les comptes de TVA à déclarer sur la référence affectation 2 seulement
- interdire le délettrage des tiers soumis à TVA et des comptes de TVA à déclarer

Génération des écarts

L'écart de change

L'écart de change est généré

- dans le cas d'un lettrage en devise uniquement (lettrage en devise coché) et
- dans des codes devise différents de la devise société
- quand le paquet des lignes à lettrier présente un solde en devise à 0

Il consiste à générer une pièce contenant 2 lignes :

- une ligne sur le compte ou compte/tiers à lettrier pour équilibrer le paquet de lettrage en monnaie société (avec le code de la devise, montant en devise = 0,00 et montant en monnaie société renseigné, N° de lettrage, date de lettrage et date de plus haut lettrage renseignés)
- une ligne de contrepartie enregistrée avec les imputations paramétrées dans le compte automatique de type 06 (débit) ou 07 (crédit) selon qu'il s'agit d'une perte ou d'un gain.
- sur la période
 - la plus récente du paquet de lignes à si elle est ouverte, sinon
 - sur la première période ouverte (limité à l'exercice si lettrage d'un compte général). Dans ce cas, la date de comptabilisation correspond à la date de début de période
- Sur l'établissement contenant les écritures à lettrier si le « lettrage par établissement » est coché, sinon sur l'établissement principal
- avec un type de pièce forcé à « \$EC » et un marquage interne forcé à « C » = écart de change

L'écart de différence de règlement

L'écart de différence de règlement peut être généré par

- le lettrage automatique : si l'option est cochée et que le paquet à lettrier est constitué de 2 lignes au moins
- le lettrage manuel : une fenêtre informe l'utilisateur de l'écart à générer et l'utilisateur confirme ou annule le lettrage.
 - L'écart de règlement peut être inférieur ou égal au seuil autorisé. Dans ce cas, le traitement recherche le compte automatique (Perte (type 01) ou gain sur Différence de Règlement (type 02))
 - L'écart de règlement peut être supérieur au seuil autorisé. Dans ce cas, un compte général de contrepartie et un journal de comptabilisation doivent être renseignés manuellement dans une fenêtre prévue à cet effet. Si le compte général de contrepartie est soumis à analytique, le traitement recherche en priorité les imputations analytiques par défaut (si renseignées). Si non, le lettrage manuel recherche les natures autorisées sur le CG, puis les centres d'imputations autorisées sur la nature.

- dans le cas d'un lettrage en monnaie société ou
- dans le cas d'un lettrage en devise si la devise est égale au code de la devise société
- quand le paquet des lignes à lettrer présente un solde d'un montant inférieur ou égal au « seuil »

Il consiste à générer une pièce contenant 2 lignes :

- une ligne sur le compte ou compte/tiers à lettrer pour équilibrer le paquet de lettrage en monnaie société (avec N° de lettrage, date de lettrage et date de plus haut lettrage renseignés)
- une ligne de contrepartie composée de :
 - Un compte général en provenance des comptes automatiques avec les imputations paramétrées : CG du type 01 (Perte sur différence de règlement), ou CG du type 02 (Gain sur différence de règlement) si la différence de règlement est inférieure ou égale au seuil autorisé
 - Ou
 - Un compte général de contrepartie saisi manuellement dans la fenêtre prévue à cet effet en lettrage manuel. Ce cas se présente si la différence de règlement est supérieure au seuil autorisé. Si le compte général de contrepartie est soumis à analytique, le traitement recherche en priorité les « imputations analytiques par défaut » (si renseignées) en provenance de FPCPTGANA. Si non, le lettrage manuel recherche les natures autorisées sur le CG, puis les centres d'imputations autorisées sur la nature.
- sur la période
 - la plus récente du paquet de lignes à si elle est ouverte, sinon
 - sur la première période ouverte (limité à l'exercice si lettrage d'un compte général). Dans ce cas, la date de comptabilisation correspond à la date de début de période
- Sur l'établissement contenant les écritures à lettrer si le « lettrage par établissement » est coché, sinon sur l'établissement principal
- avec un type de pièce forcé à « \$DR » et un marquage interne forcé à « 3 » = différence de règlement

Les écarts de change et de différence de règlement sont générés

- dans le fichier des écritures à intégrer (FMINTEGRATION)
- en fonction du paramétrage et notamment celui des comptes automatiques

Les écritures ne sont lettrées que si l'écart qui en découlait a pu être généré.

Remarque importante :

Il est **important** d'intégrer régulièrement les écritures d'écart pour que le lettrage soit équilibré dans les historiques comptables (en effet, tant qu'il existe des écarts en attente d'intégration, les paquets de lettrage de lettrage peuvent être déséquilibrés en consultation et en édition de compte)

Chapitre 2 Lettrage automatique

Principe général

Le lettrage automatique concerne les comptes de tiers et les comptes généraux. Ce traitement peut lettrer un ensemble d'écritures non lettrées par : référence lettrage « pré-lettrage » ou « affectation 1, 2 et 3 », ou « solde nul », ou par « montant ».

Ce traitement peut être lancé en soumission afin de libérer la session en cours, l'utilisateur est averti par un email de la fin du traitement.

The screenshot shows the 'Infor FMS Anael finance' application window. The main menu includes 'Paramétrer', 'Comptabiliser', 'Consulter', 'Editer', 'Régler', 'Gérer', 'Options', 'Workflow', and 'Fenêtre ?'. The active window is 'Lettrage automatique'. The 'Critères de sélection' section contains the following fields and options:

- Société: CLCS (INFOR FRANCE [CLCS])
- Traitement: Lettrage des tiers
- Etablissement: [Empty]
- Périmètre: [Empty]
- Exercice: [Empty]
- Période fin: [Empty]
- Sous-périodes exclues:
- Compte général début: 401110 (Fournisseurs Exploitation France)
- Compte général fin: 401110 (Fournisseurs Exploitation France)
- Auxiliaire: F (Fournisseurs)
- Tiers début: FOUR (D&D IPH)
- Tiers fin: FOUR (D&D IPH)
- Type de lettrage: Par référence affectation 2
- Lettrage en devises:
- Lettrage par établissement:
- Avec différence de règlement:
- Traitement Batch:

A 'Lettrer' button is located at the bottom of the configuration area.

Traitement

Les deux types de traitements sont les suivants :

- Lettrage par comptes généraux
- Lettrage des tiers

Un des deux traitements est obligatoire.

Etablissement : Zone facultative, et accessible si la société gère les établissements.

- Si cette zone est renseignée, seules les écritures comptabilisées sur cet établissement sont prises en compte, s'ils respectent tous les critères de sélection.
- Si cette zone n'est pas renseignée, alors les écritures qui respectent tous les critères de sélection sont prises en compte, quel que soit leur établissement d'origine.

Cette zone est accessible si le périmètre n'est pas renseigné.

Périmètre : Zone facultative, et accessible si la société gère les établissements.

- Si cette zone est renseignée, seules les écritures comptabilisées sur les établissements associés au périmètre sont prises en compte, et si elles respectent tous les critères de sélection.
- Si cette zone n'est pas renseignée, alors les écritures qui respectent tous les critères de sélection sont prises en compte, quel que soit leur établissement d'origine.

Cette zone est accessible si le code établissement n'est pas renseigné.

Exercice :

L'exercice est obligatoire en lettrage des comptes généraux, et le lettrage extrait les écritures

- de l'exercice seulement si les RAN de l'exercice précédent ont été effectués ou
- de l'exercice et de l'exercice précédent si les RAN de l'exercice précédent n'ont pas été effectués

Le lettrage des tiers peut être effectué sur des écritures saisies dans différents exercices.

Période de fin

La période de fin est obligatoire.

Compte général début et fin :

Ces deux zones sont facultatives, sauf dans le cas d'un « lettrage par montant » où la borne de CG devient obligatoire. Si les valeurs sont renseignées, alors les CG doivent exister dans le fichier des comptes généraux FPCPTGENE.

- Si le lettrage concerne le lettrage des tiers, et si les CG sont renseignés, ils doivent être auxiliaisés.
- Si le lettrage concerne le lettrage des comptes généraux, et si les CG sont renseignés, alors ils doivent être lettrables, et non auxiliaisés.

Le compte général de fin doit supérieur ou égal au tiers de début.

Auxiliaire :

Cette zone est facultative. Si la valeur est renseignée, alors elle doit exister dans la table des codes auxiliaires FPAUXI.

Tiers :

Ces deux zones sont facultatives. Si les valeurs sont renseignées, alors les tiers doivent exister dans la table des tiers FPTIERS, et doivent être associés au code auxiliaire (si renseigné). Le tiers de fin doit être supérieur ou égal au tiers de fin.

Lettrage en devise :

Cette case est cochée d'office si le lettrage équilibré en devise est paramétré dans la société, sinon elle au libre choix de l'utilisateur.

Lettrage par établissement :

Cette case est cochée d'office si le lettrage équilibré par établissement est paramétré dans la société, sinon elle au libre choix de l'utilisateur

Avec différence de règlement :

Si cette case est cochée et que le solde en devise société ou en monnaie société des lignes à lettrier (au moins 2) est inférieur ou égal au « seuil » autorisé, le lettrage est effectué et une écriture d'écart de règlement est générée dans le fichier des écritures à intégrer FMINTEGRATION.

Si la différence de règlement est supérieure au seuil, aucun lettrage automatique n'est effectué.

La zone « Avec différence de règlement » ne peut pas être sélectionnée dans le cas du « lettrage par montant ».

Type de lettrage :

Il existe plusieurs types de lettrage dans FINANCE WS V4 :

- Par référence lettrage (ou pré-lettrage)
- par référence affectation 1
- par référence affectation 2
- par référence affectation 3
- Sur solde nul
- Par montant

Lettrage par 'référence lettrage' :

Ce traitement permet de lettrier un ensemble de lignes comptables non lettrées, qui respectent les critères de sélection, et qui présentent une « référence pré-lettrage » identique. C'est le type de lettrage à effectuer pour lettrier les comptes de TVA à justifier avec le module de TVA sur encaissements.

Lettrage par référence affectation 1, 2 ou 3 :

Ce traitement permet de lettrier un ensemble de lignes comptables non lettrées, qui respectent les critères de sélection, et qui présentent une valeur identique dans la zone « Affectation 1 » ou « Affectation 2 » ou « Affectation 3 ». Ce traitement est lancé sur Affectation 2 notamment après la comptabilisation des chaînes TIERS (Relevés de vente, règlements automatiques fournisseurs,

remises, avis d'échéance et comptabilisation de la déclaration de TVA, ...). Il peut générer soit un écart de change, soit une différence de règlement.

Remarque : Si la TVA sur encaissement est paramétrée dans la société, les comptes de TVA à déclarer (nature de TVA '7' et '9') sont lettrés uniquement quand le lettrage est demandé sur la « référence Affectation 2 » sinon ils sont ignorés dans le traitement.

Lettrage sur solde nul :

Ce traitement permet de lettrer un ensemble de lignes comptables non lettrées, qui respectent les critères de sélection, et qui présentent un solde nul. La valeur de la zone « pré-lettrage » est sans importance dans ce cas.

Si « *lettrage en devise* » n'est pas coché, il s'agit d'un lettrage en monnaie société : le solde de la sélection doit être nul en monnaie société. Si les lignes comptables sont mouvementées sur des devises, le solde n'est pas contrôlé en devise. Ce lettrage peut être effectué avec différence de règlement.

Si « *lettrage en devise* » est coché, il s'agit d'un lettrage en devise : le solde est contrôlé en devise. S'il est nul, le lettrage est effectué avec génération d'une écriture d'écart de change s'il y a lieu dans le fichier des écritures à intégrer (FMINTEGRATION). Ce lettrage peut être effectué avec différence de règlement si la devise est égale à la devise société.

Marquage de la zone « pré-lettrage » lors du « lettrage sur solde nul » :

- Si le lettrage est effectué en monnaie société : Lettre A + AA (année) + MM (mois) de la période de fin (Exemple A1602)
- Si le lettrage est effectué en devise : Lettre A + AA (année) + MM (mois) de la période de fin + devise (Exemple A1601USD)

Lettrage par montant :

Le « lettrage par montant » consiste à lettrer uniquement deux écritures comptables non lettrées (une au débit et une au crédit) ayant le même compte général, si le montant débit est égal au montant crédit (en devise si le lettrage en devise est coché, sinon en monnaie société). C'est toujours du « un pour un ».

- Le « lettrage par montant » recherche les écritures non lettrées de la plus ancienne à la plus récente sur le compte, à partir de la date comptable.
- Si le « lettrage par montant » concerne des comptes généraux, seuls les comptes généraux lettrables respectant les critères de sélection sont pris en compte. Si le lettrage concerne les tiers, les comptes généraux doivent être auxiliaisés.
- Si « *lettrage en devise* » n'est pas coché, il s'agit d'un lettrage en monnaie société : le solde monnaie société du paquet de lettrage doit être = 0 c'est-à-dire montant débit/société = montant crédit/société sur les deux écritures. Si les écritures comptables sont mouvementées en devise, le solde n'est pas contrôlé en devise.
- Aucune différence de règlement ne peut être générée dans le « lettrage par montant » car les 2 écritures présentent obligatoirement un montant identique au débit et au crédit. Le

contrôle est fait sur le montant en devise si le « lettrage en devise » est coché, ou alors en monnaie société si le « lettrage en devise » n'est pas coché.

- Si « *lettrage en devise* » est coché, il s'agit d'un lettrage en devise : le solde en devise du paquet de lettrage doit être = 0 c'est-à-dire montant débit/devise = montant crédit/devise. Si le solde en devise est équilibré, et ne l'est pas en monnaie société, alors une écriture d'écart de change est automatiquement générée dans FMINTEGRATION, sur le journal de comptabilisation défini dans les comptes automatiques. L'écriture d'écart de change doit être comptabilisée dans les historiques pour que le lettrage soit équilibré. Le lettrage est toujours effectué en rupture par code devise.
- Les montants du paquet de lettrage doivent être signés de la même manière.
- Le traitement ne tient pas compte de la zone « Pré-lettrage » lors de l'extraction des enregistrements.

Marquage de la zone « pré-lettrage » lors du « lettrage par montant » :

- Si le lettrage est effectué en monnaie société : Lettre M + AA (année) + MM (mois) de la période de fin (Exemple M1512)
- Si le lettrage est effectué en devise : Lettre M + AA (année) + MM (mois) de la période de fin + devise (Exemple M1511USD)

Impact du lettrage automatique :

Dès que le lettrage automatique est effectué, les trois zones de lettrage sont mises à jour sur les enregistrements traités :

- n° de lettrage DLETTRAGENW
- date de plus haut lettrage DATHAUTLET
- date de lettrage DATLETRNW

Les tables impactées par ce traitement sont FMHISTORAUXI, FMHISTORGENE et FMJOR (et FMINTEGRATION si une écriture d'écart de règlement est constatée en monnaie société).

Chapitre 3 Lettrage manuel des tiers

Principe général

Ce traitement permet d'exploiter les fonctions suivantes :

- Lettrage
 - o Lettrage des écritures non lettrées sur un compte de tiers
 - o Modification en rafale du pré-lettrage sur un ensemble d'écritures
- Délettrage d'un paquet de lettrage

La fonction « Lettrage » permet d'extraire des écritures non lettrées sur les comptes de tiers en fonction de certains critères de sélection. La sélection est possible en monnaie société, ou en devise. Le lettrage est effectué par devise, et/ou par établissement en fonction du paramétrage de la société. Toutes les écritures sélectionnées sont chargées dans le tableur du haut.

Désormais, les écritures peuvent être filtrées par centre d'imputation de la ligne TTC dans le tableur de lettrage. En effet, ce centre d'imputation peut correspondre à un code chantier, un code affaire, à un n° de dossier etc...La colonne « centre Imputation » permet ainsi de regrouper les écritures afin de faciliter le lettrage.

Deux fonctions permettent de transférer tout ou partie des écritures dans le tableur du bas, à des fins de lettrage :

- Transfert vers.
- Sélection du pré-lettrage

Ce traitement permet de modifier la valeur du « pré-lettrage » le cas échéant sur un ensemble d'écritures non lettrées.

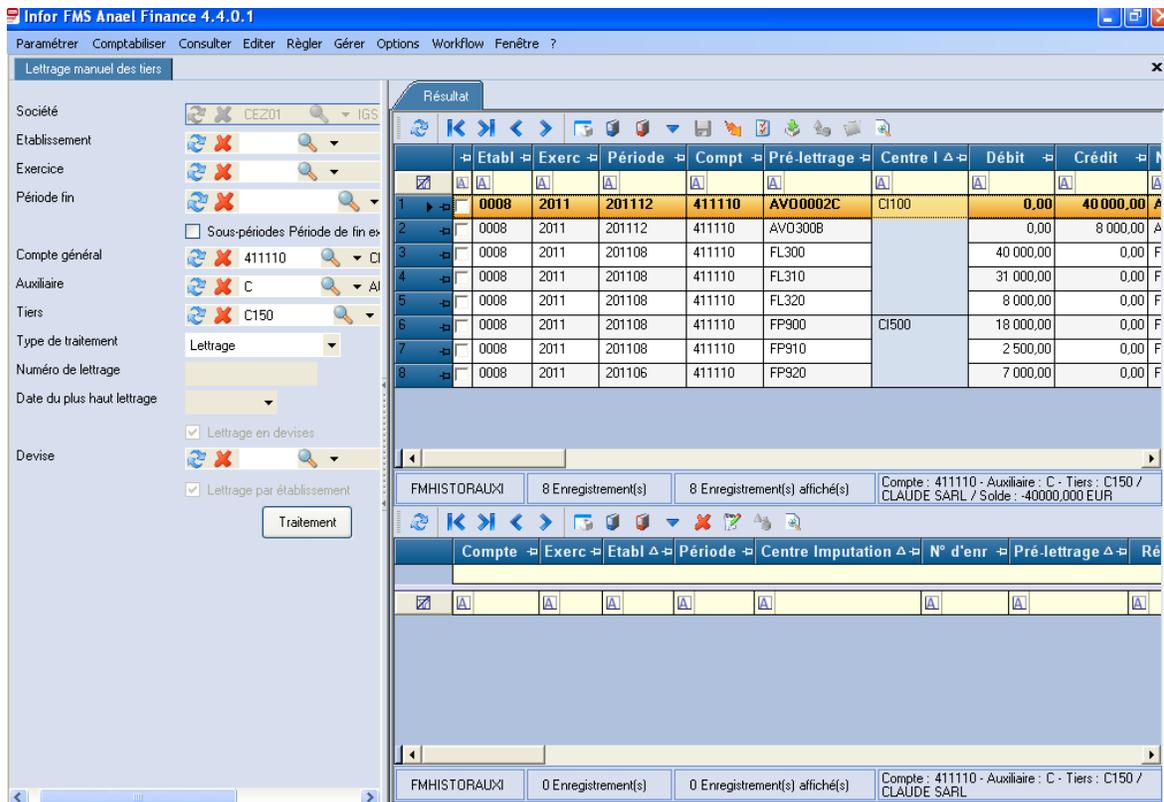
La fonction « Délettrage » permet de délettré un paquet de lettrage sur un tiers, sous certaines conditions fonctionnelles. Le délettrage repose sur la sélection d'un compte général, d'un tiers, d'un numéro de lettrage, et d'une date du plus haut lettrage. Toutes les écritures associées au numéro de lettrage sélectionné sont chargées dans le tableur du haut. Les deux fonctions suivantes permettent de transférer les écritures du paquet de lettrage dans le tableur du bas, à des fins de délettrage :

- Sélection de ce numéro de lettrage
- Numéro de lettrage

Bouton « Détail de la pièce » :

Dans le cas d'un lettrage, ou d'un délettrage d'un compte de tiers, dès qu'une écriture est sélectionnée dans le tableur du haut ou du bas, il est possible de visualiser le détail de la pièce comptable.

L'écran de lettrage se présente comme suit :



Contrôle de zones :

Société : cette zone correspond à la société courante. Non modifiable.

Etablissement : Zone facultative, et accessible si la société gère les établissements.

- Si cette zone est renseignée, seuls les enregistrements comptabilisés sur cet établissement sont pris en compte, s'ils respectent tous les critères de sélection.
- Si cette zone n'est pas renseignée, alors les enregistrements qui respectent tous les critères de sélection sont pris en compte, quel que soit leur établissement d'origine.

Exercice :

- Si le type de traitement est « Lettrage », alors la zone « Exercice » est déprotégée. Cette zone est facultative.
- Si le type de traitement est « Délettrage », alors la zone « Exercice » est protégée et non renseignée.

Période fin :

- Si le type de traitement est « Lettrage », alors la zone « Période de fin » est déprotégée. Cette zone est facultative. Cette zone permet de sélectionner les écritures non lettrées qui sont comptabilisées sur une période antérieure ou égale à la période de fin.
- Si le type de traitement est « Délettrage », alors la zone « Période de fin » est protégée, et non renseignée.

Sous-période Période fin exclues :

Cette zone est exploitée uniquement si la « sous-période » de la période de fin est à blanc. Cette zone est facultative. Le traitement extrait toutes les écritures non lettrées respectant les critères de sélection, qui sont comptabilisées sur l'ensemble des périodes qui sont antérieures ou égales à la période de fin. Concernant les écritures comptabilisées sur la période de fin, le traitement traite deux cas de figure :

- Si cette zone est cochée, seules les écritures non lettrées comptabilisées sur la période de fin avec une sous-période « Blanc » sont prises en compte dans la balance âgée. Toutes les écritures qui sont comptabilisées sur la période de fin, avec une sous-période renseignée sont d'office exclues.
- Si cette zone n'est pas cochée, les écritures non lettrées comptabilisées sur la période de fin (quelle que soit la sous-période : renseignée ou à blanc) sont prises en compte dans la balance âgée.

Compte général : Zone obligatoire.

Cette zone permet de sélectionner les écritures sur un compte général. Le compte général doit être auxiliaisé.

Auxiliaire : Zone obligatoire. Sélectionner un code auxiliaire.

Tiers : Zone obligatoire. Le code tiers doit être associé au code auxiliaire.

Type de traitement : Il existe deux types de traitements :

- Lettrage
- Délettrage

Numéro de lettrage

Cette zone est accessible si le type de traitement est « Délettrage ». La zone devient alors obligatoire.

Date du plus haut lettrage

Cette zone est accessible si le type de traitement est « Délettrage ». La zone devient alors obligatoire.

Lettrage en devise

Cette zone est exploitée uniquement si la société courante est gérée en devise. Cette zone est obligatoirement cochée si le « lettrage équilibré en devise » est coché dans la fiche société.

Code devise : zone facultative.

Cette zone est exploitée uniquement si la société courante est gérée en devise. Si renseigné, le code devise doit exister dans la table des devises. Seules les écritures non lettrées comptabilisées sur cette devise sont prises en compte.

Si cette zone est à blanc, et que les écritures non lettrées sont comptabilisées sur des devises différentes, le traitement effectue une rupture par devise automatiquement lors du lettrage : en effet, une seule devise par paquet de lettrage.

Lettrage par établissement

Cette zone est exploitée uniquement si la société courante est gérée par établissement. Cette zone est obligatoirement cochée si « le lettrage équilibré par établissement » est coché dans la fiche société.

Bouton « Traitement » :

Il permet de charger les écritures respectant les critères de sélection dans le tableur du haut.

Lettrage

Le lettrage manuel des « écritures non lettrées » des tiers est assuré par deux tableurs principaux :

- Un **premier tableur** extrait l'ensemble des « écritures non lettrées » du tiers. Les boutons « Transfert vers « A solder », « Sélection pré-lettrage », « Pré-lettrage », et « Détail de la pièce » sont alors accessibles. Les écritures non lettrées sont triées en majeur sur la zone « pré-lettrage ».

La colonne « Centre d'imputation » de la ligne TTC est désormais affichée dans le tableur du haut afin de filtrer les écritures sur cette référence. Le centre d'imputation de la ligne TTC peut correspondre à un code chantier, un code affaire, à un n° de dossier, etc...

- Un **second tableur** permet d'afficher les enregistrements sélectionnés afin de constituer un seul paquet de lettrage. Les enregistrements qui sont transférés dans ce second tableur sont automatiquement bloqués dans le premier tableur afin d'éviter toute nouvelle sélection intempestive. La fonction « Solder » peut ainsi être activée si le paquet de lettrage est équilibré.

La colonne « Centre d'imputation » de la ligne TTC est désormais affichée dans le tableur du haut afin de filtrer les écritures sur cette référence. Le centre d'imputation de la ligne TTC peut correspondre à un code chantier, un code affaire, à un n° de dossier, etc...

La fonction « Solder » peut ainsi être activée si le paquet de lettrage est équilibré.

Dans le tableur du haut et le tableur du bas, les fonctions standard du tableur peuvent être activées le cas échéant. En effet, il est possible de trier les écritures du tableur, de les filtrer sur une référence, d'activer des fonctions d'agrégat (somme, moyenne, minimum, maximum, nombre), ainsi que créer des colonnes calculées.

Dans le tableur du haut :

Les différentes fonctions sont les suivantes :

- Transfert vers « A solder »
- Sélection « Pré-lettrage »
- Pré-lettrage
- N° de lettrage
- Sélection de ce n° de lettrage
- Détail de la pièce

« Transfert vers « A solder » » (ou SHIFT F1) :

Pour sélectionner une écriture ou un ensemble d'écritures non lettrées, cliquer sur le premier enregistrement à sélectionner, puis défiler si besoin, et enfin cliquer sur « **SHIFT** » et le dernier enregistrement souhaité. La fonction « **Transfert vers « A solder »** » (ou SHIFT F1) permet de valider une écriture individuelle ou un ensemble d'écritures en les transférant automatiquement dans le second tableur.

Cette fonction bloque automatiquement les enregistrements concernés dans le premier tableur. Les cases à cocher sont automatiquement renseignées, et protégées.

« Sélection Pré-lettrage » (ou SHIFT F2) :

Cette fonction permet de sélectionner un ensemble de lignes comptables qui ont **une référence de «pré-lettrage» identique**, et de les transférer dans le second tableur, afin de solder le paquet de lettrage.

« Pré-lettrage » :

Il est possible de modifier la valeur du pré-lettrage d'une ligne ou d'un ensemble de lignes dans le premier tableur. Il existe deux méthodes :

- Modification du pré-lettrage sur une ligne comptable : la colonne « Pré-lettrage » étant accessible au sein même du tableur, l'utilisateur peut modifier directement la valeur de cette zone sur un enregistrement.
- Modification du pré-lettrage sur un ensemble de lignes comptables : sélectionner l'ensemble des lignes comptables dans le tableur puis cliquer sur le bouton « Pré-lettrage ». Modifier la valeur dans la fenêtre qui s'affiche.

Dans les 2 cas, pour que cette nouvelle valeur soit prise en compte, cliquer sur «Enregistrer». Dès lors, la modification impacte les tables des mouvements historiques FMHISTORAUXI et FMJOR. Les zones relatives au lettrage ne sont pas impactées à ce stade.

La touche « **CTRL** » permet de désélectionner une ou plusieurs écritures au sein de l'ensemble des écritures sélectionnées.

Remarque : En phase de LETTRAGE des tiers, les fonctions « N° de pré-lettrage » et « Sélection de ce n° de lettrage » sont désactivées dans le premier tableur.

« Détail de la pièce » (SHIFT F7) :

Après avoir sélectionné une écriture dans le tableur du haut, il est possible d'afficher le détail de la pièce. Les mouvements de comptabilité générale, et de comptabilité analytique relatifs à la pièce comptable sont clairement affichés dans le tableur.

Pour quitter cet écran et revenir sur le tableur de lettrage, cliquer sur la croix rouge ou sur ECHAP.

Dans le tableur du bas :

Les différentes fonctions sont les suivantes :

- Supprimer
- Solder
- Délettré
- Détail de la pièce

« Supprimer » :

Pour supprimer une ligne ou en ensemble de lignes comptables, sélectionner un enregistrement, et presser « Supprimer ». L'enregistrement est automatiquement supprimé dans le tableur du bas, et la case à cocher relative à la ligne comptable est remise à blanc dans le tableur du haut.

« Solder »,

Pour solder un paquet de lettrage, l'ensemble des lignes comptables situées dans le second tableur doit être équilibré

- en monnaie société (plus ou moins le montant renseigné dans le seuil), et/ou
- en devise si le lettrage est demandé en devise.

Presser « Solder ».

Dès que le paquet de lettrage est lettré/soldé, les 3 zones de lettrage sont automatiquement alimentées dans les tables des mouvements historiques **FMHISTORAUXXI** et **FMJOR** et l'écriture d'écart est généré s'il y a lieu.

Remarque : En phase de LETTRAGE des tiers, la fonction « Délettré » est désactivée dans le second tableur.

« Détail de la pièce » (CTRL F7) :

Après avoir sélectionné une écriture dans le tableur du bas, il est possible d'afficher le détail de la pièce. Les mouvements de comptabilité générale, et de comptabilité analytique relatifs à la pièce comptable sont clairement affichés dans le tableur.

Pour quitter cet écran et revenir sur le tableur de lettrage, cliquer sur la croix rouge ou sur ECHAP.

Exemple

Les écritures non lettrées sur le tiers C120 / 411110 sont comptabilisées sur plusieurs « centres d'imputations » sur la ligne TTC. Dans le tableur du haut, les écritures sont triées par centre d'imputation.

Paramétrer Comptabiliser Consulter Editer Régler Gérer Options Workflow Fenêtre ?

Lettrage manuel des tiers

Résultat

	Etabl	Exercice	Période	Centre Imputation	Compt	Type	Pré-lettr	Débit	Crédit	N° d'enregis	Date échéa
1	0008	2011	201102	C100	411110	FAC	AV00001A	0,00	20 000,00	AV00001A	31/03/2011
2	0008	2011	201112		411110	FAC	AV0001	0,00	40 000,00	AV0001D	31/01/2012
3	0008	2011	201109		411110	FAC	AV0004D	0,00	5 000,00	AV0004D	31/10/2011
4	0008	2011	201108		411110	FAC	FB001	85 000,00	0,00	FB001D	30/09/2011
5	0008	2011	201111		411110	FAC	FB002	8 000,00	0,00	FB002	31/12/2011
6	0008	2011	201108		411110	FAC	FB002D	24 000,00	0,00	FB002D	30/09/2011
7	0008	2011	201105	C120	411110	FAC	AV0002A	0,00	70 000,00	AV0002A	30/06/2011
8	0008	2011	201109		411110	FAC	AV0003D	0,00	4 000,00	AV0003D	31/10/2011
9	0008	2011	201109		411110	FAC	AV0007D	0,00	5 000,00	AV0007D	31/10/2011
10	0008	2011	201108		411110	FAC	FB200	30 000,00	0,00	FB200	30/09/2011
11	0008	2011	201108		411110	FAC	FR202	40 000,00	0,00	FR202	30/09/2011

FMHISTORAU XI 23 Enregistrement(s) 23 Enregistrement(s) affiché(s) Compte : 411110 - Auxiliaire : C - Tiers : C120 / DAFFDS Véronique / Solde : -20000,000 EUR

Compte	Exerc	Etabl	Période	Centre Imput	N° d'enr	Pré-lettrage	Référence	Débit	Crédit
								Somme : 0,00	Somme : 0,00

FMHISTORAU XI 0 Enregistrement(s) 0 Enregistrement(s) affiché(s) Compte : 411110 - Auxiliaire : C - Tiers : C120 / DAFFDS Véronique

Lettrage des écritures ayant le centre d'imputation « CI200 » sur la ligne TTC du tiers C120.

Le centre d'imputation est sélectionné dans l'entête de la colonne afin de sélectionner les écritures ayant cette référence.

Infor FMS Anael Finance 4.4.0.1

Paramétrer Comptabiliser Consulter Editer Régler Gérer Options Workflow Fenêtre ?

Lettrage manuel des tiers

Résultat

	Etabl	Exercice	Période	Centre Imputation	Compt	Type	Pré-lettr	Débit	Crédit	N° d'enregis	Date échéanc
				CI200							
7	0008	2011	201105	CI200	411110	FAC	AVO002A	0,00	70 000,00	AVO002A	30/06/2011
8	0008	2011	201109		411110	FAC	AVO003D	0,00	4 000,00	AVO003D	31/10/2011
9	0008	2011	201109		411110	FAC	AVO007D	0,00	5 000,00	AVO007D	31/10/2011
10	0008	2011	201108		411110	FAC	FB200	30 000,00	0,00	FB200	30/09/2011
11	0008	2011	201108		411110	FAC	FB202	40 000,00	0,00	FB202	30/09/2011
12	0008	2011	201109		411110	FAC	FC003D	4 000,00	0,00	FC003D	31/10/2011
13	0008	2011	201109		411110	FAC	FC004D	5 000,00	0,00	FC004D	31/10/2011
14	0008	2011	201108	411110	FAC	FC204	800,00	0,00	FC204	30/09/2011	

FMHISTORAU\X 23 Enregistrement(s) 8 Enregistrement(s) affiché(s) Compte : 411110 - Auxiliaire : C - Tiers : C120 / DAFFOS Véronique

Compte	Exerc	Etabl	Période	Cen	Détail de la pièce	Pré-lettrage	Référence	Débit	Crédit
								Somme : 4 000,00	Somme : 4 000,00
411110	2011	0008	201109	CI200	AVO003D	AVO003D	XAVO003D	0,00	4 000,00
411110	2011		201109		FC003D	FC003D	XFC003D	4 000,00	0,00

FMHISTORAU\X 2 Enregistrement(s) 2 Enregistrement(s) affiché(s) Compte : 411110 - Auxiliaire : C - Tiers : C120 / DAFFOS Véronique

Affichage du détail de la pièce : le bouton « Détail de la pièce » peut être activé dans le tableur du haut (SHIFT F7), et dans le tableur du bas (CTRL F7) afin d'afficher le détail des lignes de comptabilité générale, et de comptabilité analytique qui composent la pièce comptable.

Détail de la pièce

Détail de la pièce

	Journ	Périod	N° d'enre	Date	Compte	Auxilia	Tiers	CI	Débit	Crédit	SOLDE	Libellé
1	70	201109	FC003D	09/09/2011	411110	C	C120	CI200	4000,000	0,000	4000	module Q09
2	70	201109	FC003D	09/09/2011	445725	C	C120		0,000	655,520	-655,52	module Q09
3	70	201109	FC003D	09/09/2011	700200				0,000	3344,480	-3344,48	module Q09
4	70	201109	FC003D	09/09/2011	700200			CI200	0,000	3344,480	-3344,48	module Q09
5	70	201109	FC003D	09/09/2011	700200			B002	0,000	3344,480	-3344,48	module Q09

Paquet de lettrage équilibré, lettré sans génération d'écart de règlement

Infor FMS Anael Finance 4.4.0.1

Paramétriser Comptabiliser Consulter Editer Régler Gérer Options Workflow Fenêtre ?

Lettrage manuel des tiers

Résultat

	Etabl	Exercice	Période	Centre Imputation	Compt	Type	Pré-lettr	Débit	Crédit	N° d'enregis	Date échéanc
7	0008	2011	201105	CI200	411110	FAC	AV0002A	0,00	70 000,00	AV0002A	30/06/2011
8	0008	2011	201109	CI200	411110	FAC	AV0003D	0,00	4 000,00	AV0003D	31/10/2011
9	0008	2011	201109	CI200	411110	FAC	AV0007D	0,00	5 000,00	AV0007D	31/10/2011
10	0008	2011	201108	CI200	411110	FAC	FB200	30 000,00	0,00	FB200	30/09/2011
11	0008	2011	201108	CI200	411110	FAC	FB202	40 000,00	0,00	FB202	30/09/2011
12	0008	2011	201109	CI200	411110	FAC	FC003D	4 000,00	0,00	FC003D	31/10/2011
13	0008	2011	201109	CI200	411110	FAC	FC004D	5 000,00	0,00	FC004D	31/10/2011
14	0008	2011	201108	CI200	411110	FAC	FC204	800,00	0,00	FC204	30/09/2011

FMHISTORALX | 23 Enregistrement(s) | 8 Enregistrement(s) affiché(s) | Compte : 411110 - Auxiliaire : C - Tiers : C120 / DAFFOS Véronique

Compte	Exerc	Etabl	Période	Solder	Imput	N° d'enr	Pré-lettrage	Référence	Débit	Crédit
									Somme : 4 000,00	Somme : 4 000,00
411110	2011	0008	201109		CI200	AV0003D	AV0003D	XAV0003D	0,00	4 000,00
411110	2011	0008	201109		CI200	FC003D	FC003D	XFC003D	4 000,00	0,00

Le bouton « solder » dans le tableau du bas contrôle l'équilibre du lettrage. Si le paquet de lettrage est équilibré, les écritures sont alors lettrées dans les historiques comptables. Dès que le lettrage est validé, le numéro de lettrage est incrémenté.

Infor FMS Anael Finance 4.4.0.1

Paramétriser Comptabiliser Consulter Editer Régler Gérer Options Workflow Fenêtre ?

Lettrage manuel des tiers

Résultat

	Etabl	Exercice	Période	Centre Imputation	Compt	Type	Pré-lettr	Débit	Crédit	N° d'enregis	Date échéanc
7	0008	2011	201105	CI200	411110	FAC	AV0002A	0,00	70 000,00	AV0002A	30/06/2011
8	0008	2011	201109	CI200	411110	FAC	AV0003D	0,00	4 000,00	AV0003D	31/10/2011
9	0008	2011	201109	CI200	411110	FAC	AV0007D	0,00	5 000,00	AV0007D	31/10/2011
10	0008	2011	201108	CI200	411110	FAC	FB200	30 000,00	0,00	FB200	30/09/2011
11	0008	2011	201108	CI200	411110	FAC	FB202	40 000,00	0,00	FB202	30/09/2011
12	0008	2011	201109	CI200	411110	FAC	FC003D	4 000,00	0,00	FC003D	31/10/2011
13	0008	2011	201109	CI200	411110	FAC	FC004D	5 000,00	0,00	FC004D	31/10/2011
14	0008	2011	201108	CI200	411110	FAC	FC204	800,00	0,00	FC204	30/09/2011

Infor FMS Anael Finance

Lettrage terminé avec succès !
 Numéro de lettrage : 10
 Date de plus haut lettrage : 10/09/2011

Identifiant du message : 23931

OK

Compte	Exerc	Etabl	Période	Centre Imput	N° d'enr	Pré-lettrage	Référence	Débit	Crédit
								Somme : 4 000,00	Somme : 4 000,00
411110	2011	0008	201109	CI200	AV0003D	AV0003D	XAV0003D	0,00	4 000,00
411110	2011	0008	201109	CI200	FC003D	FC003D	XFC003D	4 000,00	0,00

Lettrage en monnaie société, avec une différence de règlement <= au seuil.

Si l'écart de règlement (en monnaie société) est inférieur ou égal au seuil, le lettrage du compte peut être effectué grâce à la génération d'une écriture d'écart de règlement qui équilibre l'ensemble du paquet de lettrage. Le traitement recherche le compte général de contrepartie et le journal de comptabilisation associés au compte automatique de type 01 (si Perte sur différence de règlement), ou de type 02 (si Gain sur différence de règlement). Si le compte général de contrepartie est soumis à analytique, les imputations analytiques sont pré-alimentées sur l'écriture d'écart de règlement dans FMINTEGRATION à partir de la table des comptes automatiques (Onglet « Imputations analytiques »).

Compte	Exerc	Etabl	Période	Centre Imput	N° d'enr	Pré-lettrage	Référence	Débit	Crédit
411110	2011	0008	201105	C1200	AVO204	AVO204	XAVO204	0.00	798.00
411110	2011	0008	201108	C1200	FC204	FC204	XFC204	800.00	0.00
								Somme : 800.00	Somme : 798.00

Un message avertit l'utilisateur : « Voulez-vous comptabiliser la différence de règlement ? » Si oui, le lettrage est effectué, et l'écriture d'écart de règlement est générée dans FMINTEGRATION.

Compte	Exerc	Etabl	Période	Centre Imput	N° d'enr	Pré-lettrage	Référence	Débit	Crédit
411110	2011	0008	201105	C1200	AVO204	AVO204	XAVO204	0.00	798.00
411110	2011	0008	201108	C1200	FC204	FC204	XFC204	800.00	0.00
								Somme : 800.00	Somme : 798.00

L'écriture d'écart de règlement se présente comme suit sur le journal de comptabilisation paramétré dans les comptes automatiques :

													
LISTE DES ECRITURES													
Période : 201108													
PÉRIODE 201108 - : 01/08/2011 À 31/08/2011 Utilisateur : CEZ Le : 02/07/2012 à 16:52:19 Page 1													
JOURNAL ODL DIFF LETTRAGE EXERCICE 2011 ECRITURES COMPTABLES													
CEZ01 IGS FRANCE Etablissement : Tous													
Date Compta.	N° Enreg	N° Seq	Etab.	Date Doc	Réf doc	Libellé	CG	Tiers	Moy. paie	Echéance	TVA	Montant Débit	Montant Crédit
04/08/2011	LDR00001	00001 0008	04/08/2011	11		Lettrage/Diff règlement	411110	C C120					2,00
N° Interne : LDR120702164937000 LT : RIB : BAP : Cj de : RESP : Flux : Sign : CEZ Dom :													
Dev : EUR Taux : 1,00 Mont dev : 2,00 Crédit N° aff 1 : N° aff 2 : N° aff 3 : Typ Pièce : \$DR													
04/08/2011	LDR00001	00002 0008	04/08/2011	11		Lettrage/Diff règlement	660000					2,00	
N° Interne : LDR120702164937000 LT : RIB : BAP : Cj de : RESP : Flux : Sign : CEZ Dom :													
Dev : EUR Taux : 1,00 Mont dev : 2,00 Débit N° aff 1 : N° aff 2 : N° aff 3 : Typ Pièce : \$DR													
N° ligne ana : 00001 Unité : Quantité : Montant société : 2,00 Montant devise : 2,00													
Ave0 : Ave produit NAT05 60 C 500													
Total Pièce : LDR120702164937000 Analytique : 2,00 0 CG : 2,00 2,00													
Total Journal : ODL - DIFFERENCE DE LETTRAGE pour la période 201108 - 2,00 2,00													

Lettrage en monnaie société, avec une différence de règlement > au seuil.

Si l'écart de règlement (en monnaie société) est supérieur au seuil, le lettrage du compte peut être effectué grâce à la génération d'une écriture d'écart de règlement qui équilibre l'ensemble du paquet de lettrage. Dans ce cas précis, le lettrage manuel affiche une fenêtre qui permet de renseigner :

- un compte général de contrepartie,
- Un auxiliaire et un tiers si le CG de contrepartie est auxiliairisé,
- Un journal de comptabilisation,
- Les imputations analytiques dans la partie basse de l'écran (si le compte général est soumis à analytique)

Le compte général de contrepartie est obligatoire, et peut être différent du compte général paramétré dans les comptes automatiques de type 01 (Perte sur différence de règlement), ou de type 02 (Gain sur différence de règlement). Le compte général doit exister dans la table des comptes généraux FPCPTGENE, et peut être auxiliairisé. Dès lors, le code auxiliaire, et le tiers deviennent obligatoires. Si le tiers est renseigné, il doit exister dans la table des tiers FPTIERS.

Si le compte général de contrepartie est soumis à analytique, le lettrage manuel affiche le tableur analytique dans la partie inférieure de l'écran :

- Le lettrage manuel recherche en priorité les « imputations analytiques par défaut » en provenance de la table FPCPTGANA.
- Si les imputations analytiques (centre, nature et chapitre (si géré)) sont renseignées partiellement dans FPCPTGANA (Exemple : nature et chapitre (si géré) renseignés, et centre d'imputation à blanc), alors le lettrage manuel complète les imputations analytiques manquantes en recherchant les natures autorisées sur le compte général et/ou les centres analytiques autorisées par nature selon le cas.
- Si aucune imputation analytique par défaut (centre, nature et chapitre (si géré)) n'est renseignée dans FPCPTGANA, alors le lettrage manuel complète les imputations analytiques manquantes en recherchant les natures autorisées sur le compte général et/ou les centres analytiques autorisées par nature. A défaut, la saisie des imputations analytiques doit être effectuée manuellement dans le tableur analytique prévu à cet effet.

Dans la table des « imputations analytiques par défaut » FPCPTGANA, si la zone « Nature (et chapitre) forçable » :

- Est cochée sur l'axe analytique du compte général, alors la nature et le chapitre peuvent être modifiés sur cet axe dans le tableur analytique du lettrage manuel.
- N'est pas cochée sur l'axe analytique du compte général, alors la nature et le chapitre sont pré-chargés, mais ne sont pas accessibles en modification sur cet axe dans le tableur analytique du lettrage manuel.

Le journal de comptabilisation devient obligatoire. Il permet de générer l'écriture d'écart de règlement dans FMINTEGRATION. Le code journal doit exister dans la table des journaux FPJOURNAUX.

- Si la gestion de TVA est activée dans la société (CTVAENC=1 dans FPSOCIETE), le journal doit être obligatoirement de type « B » (Financier) sinon un message bloquant est affiché « Le journal doit être de type Financier ».
- Si la gestion de TVA n'est pas activée dans la société (CTVAENC=0 dans FPSOCIETE), le journal ne doit pas être de type Y « Analytique ». Sinon un message bloquant est affiché : « Le journal ne doit pas être de type Y « Analytique » ».

Exemple de lettrage avec différence de règlement sur le tiers 411110 / C / C635 :

N° d'enregis	Date écriture	Référence	Pré-lettr	Jour	Débit	Crédit	Libellé écriture	Devis	Débit en devise	Crédit en devise	
4	10/01/2019	FB400	64	70	10 000,00	0,00	VTE MODULE DFR76	EUR	10 000,000	0,000	
6	08/01/2019	FD600	66	70	30 000,00	0,00	MODULE PAIE DR00	EUR	30 000,000	0,000	
7	18/01/2019	FD620	68	70	2 000,00	0,00	VTE SPECIFIQUE PAI	EUR	2 000,000	0,000	
8	29/01/2019	FD630	69	70	15 000,00	0,00	MODULE TRIU9	EUR	15 000,000	0,000	
9	28/01/2019	FD640	70	70	27 000,00	0,00	VTE MODULE FTR6	EUR	27 000,000	0,000	
10	12/01/2019	AV600	71	70	0,00	29 985,00	AVOIR PRESTATION	EUR	0,000	29 985,000	
11	07/02/2019	AV130	58	70	0,00	4 004,00	AVOIR MODULE SDR0	EUR	0,000	4 004,000	
12	16/02/2019	AV150	60	70	0,00	1 995,00	AVOIR PRESTATION	EUR	0,000	1 995,000	
13	18/01/2019	AV250	65	70	0,00	15 485,00	AVOIR PRESTATION	EUR	0,000	15 485,000	
FMHISTORAUXXI					17 Enregistrement(s)	17 Enregistrement(s) affiché(s)	Compte : 411110 - Auxiliaire : C - Tiers : C635 / SASHA NOAH AND CO				
Date	N° d'enregis	Date écriture	Référence d	Journal	Débit	Crédit	Devis	Débit en devise	Crédit en devise		
16/02/2019	60	16/02/2019	AV150	70	0,00	1 995,00	EUR	0,000	1 995,000		
18/01/2019	68	18/01/2019	FD620	70	2 000,00	0,00	EUR	2 000,000	0,000		
FMHISTORAUXXI					0 Enregistrement(s)	0 Enregistrement(s) affiché(s)	Compte : 411110 - Auxiliaire : C - Tiers : C635 / SASHA NOAH AND CO / Solde : 5,000 EUR				

Lettrage manuel des tiers

Si l'écart de règlement est > au seuil autorisé, alors une fenêtre rappelle le montant de l'écart, puis le montant du seuil autorisé.

The screenshot shows the 'Lettrage manuel des tiers' window in Infor FMS Anael Finance 4.6.0.0. A dialog box is displayed in the center with the following text:

Le solde est différent de 0.
Voulez-vous comptabiliser la différence de règlement ?
Société: CEZ01
Code seuil : 3
Seuil : 3,000
Ecart : 5,000

The dialog box has three buttons: 'Oui', 'Non', and 'Annuler'. The background window shows a table of clearing entries with columns for 'N° d'enregis', 'Date écriture', 'Référence', 'Débit en devise', and 'Crédit en devise'. The entry for '16/02/2019' and 'AV150' is highlighted in yellow, showing a debit of 0.00 and a credit of 1,995.00 EUR.

Si la comptabilisation de l'écart est demandée pour un écart de règlement > au seuil, alors une fenêtre s'affiche pour permettre la saisie du compte de contrepartie, le journal de comptabilisation, l'auxiliaire et le tiers si besoin (si CG auxiliarisé), et les imputations analytiques dans la partie basse de l'écran

The screenshot shows the 'Sélection compte général' dialog box. It contains the following fields:

- Ecart de règlement: 5,000
- Compte général: 668500 (Perte Diff Rgt Manue)
- Journal de comptabilisation: ODL (DIFF LETTRAGE)
- Auxiliaire: (empty)
- Tiers: (empty)

Buttons for 'Valider' and 'Annuler' are present. Below the dialog box, a table shows the general ledger structure:

Axe	Libellé axe	C.I	Nature	Chapitre
0	Axe produit	C16000	NAT06D	6D
1	Axe région	B600D	NAT06D	6D

Le numéro de lettrage est incrémenté si toutes les conditions sont réunies pour la validation du lettrage

The screenshot displays the 'Lettrage manuel des tiers' (Manual Reconciliation of Third Parties) interface in Infor FMS Anael Finance 4.6.0.0. The main window shows a table of reconciliation entries with columns for registration number, date, reference, journal, debit, credit, currency, and balance. A dialog box titled 'Infor FMS Anael Finance' is overlaid on the screen, displaying the following message:

Lettrage terminé avec succès !
 Ecart généré dans le fichier d'intégration!
 Numéro de lettrage: 5
 Date du plus haut lettrage: 17/02/2019

The dialog box also includes an 'OK' button and a message identifier '23972'. The background table shows several entries, with the most recent one (registration 5) dated 16/02/2019, having a debit of 0.00 and a credit of 1995.00 EUR.

N° d'enregis	Date écriture	Référence	Pré-lettr	Jour	Débit	Crédit	Libellé écriture	Devis	Débit en devise	Crédit en devise
4	10/01/2019	FB400		70	10 000,00	0,00	VTE MODULE DFR76	EUR	10 000,00	0,00
6	08/01/2019	FD600		70	30 000,00	0,00	MODULE PAIE DR00	EUR	30 000,00	0,00
8	18/01/2019	FD620		70	2 000,00	0,00	VTE SPECIFIQUE PAI	EUR	2 000,00	0,00
9	29/01/2019	FD630		70	15 000,00	0,00	MODULE TRIU9	EUR	15 000,00	0,00
10	28/01/2019	FD630		70	27 000,00	0,00	MODULE TRIU9	EUR	27 000,00	0,00
11	12/01/2019	AV					ON	EUR	0,00	29 985,00
12	07/02/2019	AV					SDRO	EUR	0,00	4 004,00
13	16/02/2019	AV					TIION	EUR	0,00	1 995,00
14	18/01/2019	AV					ON	EUR	0,00	15 485,00

Délettrage

Le délettrage permet :

- de délettrer un paquet de lettrage (toutes les lignes ou seulement une partie des lignes composant le paquet de lettrage) équilibré ou pas d'un tiers non soumis à TVA
- d'extourner si possible les écritures d'écart qui avaient été générés lors du lettrage de ces lignes (écart de change, différence de règlement) en générant directement les lignes correspondantes dans le brouillard (FMBROUILLARD)

Pour délettrer les écritures d'un tiers, choisir la fonction « **Délettrage** » sur l'écran de sélection et renseigner le n° de lettrage et la date du plus haut lettrage (facultative) sur l'écran de sélection pour afficher les écritures correspondantes.

L'affichage des « écritures lettrées » est assuré par deux tableurs principaux :

- Un **premier tableur** extrait le n° de lettrage du tiers renseigné sur l'écran de lancement.
- Un **second tableur** est automatiquement renseigné par les mêmes enregistrements que le premier tableur. Les enregistrements qui sont extraits dans ce second tableur sont automatiquement bloqués (ou topés) dans le premier tableur afin d'éviter toute nouvelle sélection intempestive. Dès lors, la validation du délettrage peut être activée dans le second tableur.

Second tableur :

Les fonctions dédiées au second tableur sont « Suppression » (Bouton « Supprimer ») et « Délettrage » (Bouton « Délettrer »)

Pour supprimer une ligne ou un ensemble de lignes comptables, sélectionner une ligne et presser « Supprimer ». L'enregistrement est automatiquement supprimé dans le tableur du bas, et la case à cocher relative à cette ligne est remise à blanc dans le tableur du haut.

Le bouton « **Délettrer** » permet de Délettrer l'ensemble des lignes figurant dans ce second tableur. Le paquet de lettrage n'est pas obligatoirement équilibré en monnaie société et/ou en devise (en cas d'anomalie dans la base de données).

Dès la validation du délettrage,

- les 3 zones de lettrages (N° de lettrage, date de plus haut lettrage et date de lettrage) sont automatiquement remises à blanc dans les fichiers historiques comptables **FMHISTORAUXI et FMJOR**
- Si l'extourne de l'écart est possible, la pièce d'extourne est générée dans le brouillard (FMBROUILLARD)
 - Pour que la pièce d'écart d'origine soit extournée, elle ne doit contenir aucune ligne lettrée et une période doit être ouverte pour pouvoir générer l'extourne
 - L'extourne est générée sur un type de pièce forcé à « \$DL » avec les mêmes imputations que celles de la pièce d'origine et avec des montants en inversion de signe si le paramétrage l'autorise, sinon en inversion de sens. (Les lignes d'écart enregistrées sur le tiers (origine et extourne) sont lettrées/soldées)

- Si l'extourne des écarts n'est pas possible, le programme donne le message « au moins un écart non extourné » mais déletter tout de même les écritures sélectionnées

Délettrage d'un tiers non soumis à TVA sur encaissement

The screenshot displays the 'Infor FMS Anaël finance' application window. On the left, there is a sidebar with various filters and parameters for 'Lettrage manuel des tiers', including 'Société' (CLCS), 'Etablissement' (0004), 'Exercice', 'Période fin', 'Compte général' (401110), 'Auxiliaire' (F), 'Tiers' (1000), 'Type de traitement' (Délettrage), 'Numéro de lettrage' (15), 'Date du plus haut lettrage' (01/06/2008), 'Devise', and checkboxes for 'Lettrage en devises' and 'Lettrage par établissement'. A 'Traitement' button is located at the bottom of this sidebar.

The main window is titled 'Résultat' and contains two tables. The top table shows the results of the ledgering process:

Date	Pré-lettrage	Date écriture	Journal	Débit	Crédit	Libellé écriture
1 2008	8	01/06/2008	ABQ	119.600	0.000	DIVERS
2 2008	8	01/06/2008	ABQ	0.000	119.600	DIVERS

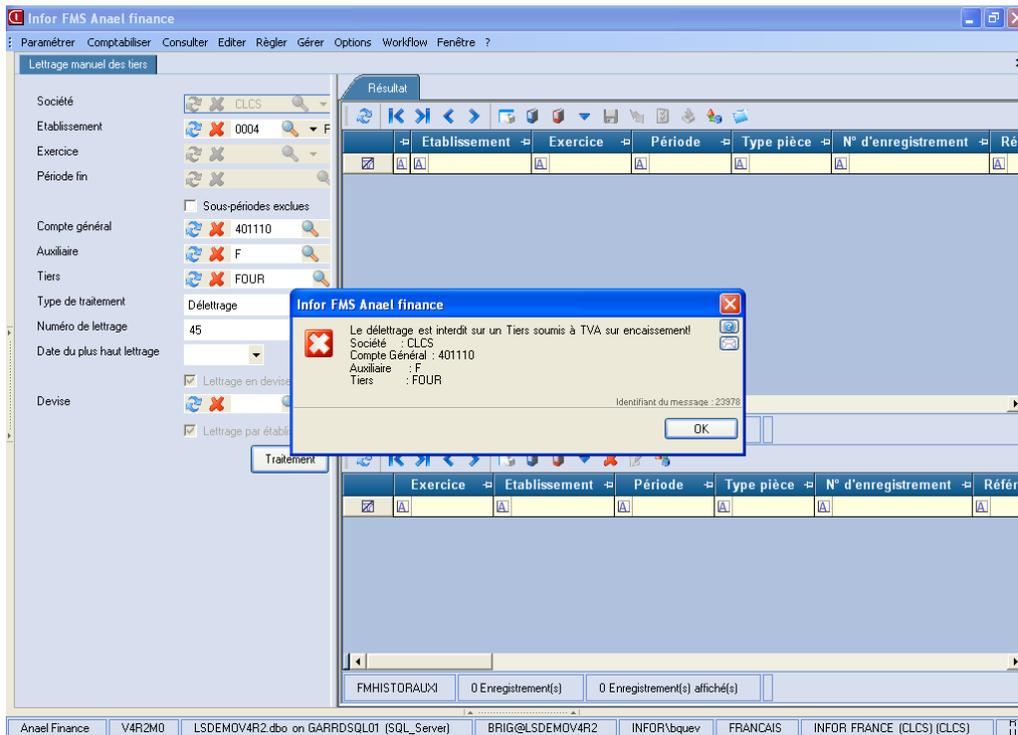
The bottom table shows the details of the ledgering process:

Cours	Numéro de lettrage	Date de lettrage	Date du plus haut lettrage	Top lettrage man
1 00000	15	21/11/2008	01/06/2008	1
2 00000	15	21/11/2008	01/06/2008	1

A callout box with a black border and white background contains the text: 'Presser « Déletter » pour remettre à blanc les zones lettrage'. An arrow points from this box to the 'Date de lettrage' column in the bottom table.

Presser « Déletter » pour remettre à blanc les zones lettrage

Délettrage d'un tiers soumis à TVA sur encaissement



Cas particulier des tiers soumis à TVA sur encaissement

Cas où la gestion de la TVA sur encaissement est activée dans la société

Si gestion de la TVA sur encaissement clients, tous les clients sont considérés soumis à TVA sur encaissement

Si gestion de la TVA sur encaissement fournisseurs, seuls ceux qui ont la case « TVA sur encaissement » cochée sont considérés soumis à TVA sur encaissement

Rappel sur le principe de fonctionnement de la TVA

- la TVA de la facture est enregistrée sur un compte de TVA à justifier
- la TVA est déclarée à partir des comptes de TVA à déclarer
- Lors du règlement, une OD est automatiquement générée pour déplacer la TVA du compte de TVA à justifier au compte de TVA à déclarer. En effet, le programme de validation du brouillard d'une pièce de type 'règlement' génère automatiquement une OD de TVA – pour vider le compte de TVA à justifier et charger le compte de TVA à déclarer. Cette OD
 - reprend le taux et régime de la TVA de la facture si le règlement est lettré avec la facture,
 - sinon elle est passée avec des montants correspondant au taux et au régime par défaut

La TVA est donc régularisée quand le règlement peut être soldé en même temps qu'il est validé.

Lettrage d'un tiers soumis à TVA

Pour que la TVA soit régularisée dans le cas d'un lettrage « postérieur » au règlement (lettrage manuel ou automatique), le principe est le suivant :

Si le paquet de lignes à lettrer contient au moins un journal financier et s'il s'équilibre, le lettrage des écritures est effectué avec génération systématique d'une écriture de règlement tiers dans le brouillard (transparent pour l'utilisateur) afin de repasser dans le programme de génération des OD de TVA justifiée à TVA à déclarer. Le programme, simultanément :

- Créé une pièce dans le brouillard :
 - dans le journal financier lu,
 - en date comptable la plus récente du paquet de lettrage si elle correspond à une période ouverte, sinon avec la date de la 1^{ère} période ouverte
 - avec 2 lignes de même sens sur le compte/tiers lettré (l'une pour un montant positif de 1,00 dans la devise de lettrage et l'autre pour un montant négatif de -1,00 dans la même devise)
 - avec le libellé « Lettrage postérieur au règlement » ,
 - avec le même n° de lettrage, date de lettrage et date de plus haut lettrage que les écritures lettrées
 - et le top CPJ = NULL (notamment quand lettrage manuel des tiers, ou lettrage automatique des tiers concerne une facture avec TVA sur encaissement et top CPJ = R ou CPJ = J, et un acompte saisi sur un journal financier. Rappelons il n'existe jamais de lien URL dans la table FMJORURL pour ce mouvement de tiers lettré « 1 et -1 » généré dans le brouillard. Le lettrage manuel des tiers, ou le lettrage automatique des tiers force alors le top CPJ = NULL sur ce mouvement de tiers lettré « 1 et -1 ».
- solde le paquet de lettrage en mettant à jour le même N° de lettrage, date de lettrage, date de plus lettrage
- Si une différence de règlement découle du lettrage, pas de génération d'écriture directe dans le brouillard puisque la régularisation sera effectuée par la validation de l'écart enregistré dans un journal financier.

Si le paquet de lignes à lettrer ne contient pas de journal financier

- Lecture des lignes de contrepartie des lignes à lettrer
- Recherche des comptes de TVA
- Lettrage si TVA sur débit, sinon s'il contient une TVA à justifier
- Lettrage du paquet si la TVA à justifier se solde par nature et par taux (sinon, aucun lettrage n'est effectué).

Le lettrage sur « Affectation 2 » d'une affectation commençant pas « RLV » ou « RGT » ou « REB » ne génère pas d'écriture dans le brouillard puisqu'il s'agit d'un lettrage résultant de chaînes internes d'Anael finance, assimilable à un lettrage à la saisie. Tout était correctement renseigné sur la ligne de règlement pour que l'OD de TVA soit correcte.

Délettrage d'un tiers soumis à TVA

Le délettrage des tiers soumis à TVA est impossible.

Chapitre 4 Lettrage manuel des comptes généraux

Principe général

Ce traitement permet d'exploiter les fonctions suivantes :

- Lettrage
 - o Lettrage des écritures non lettrées sur les comptes généraux
 - o Modification en rafale du pré-lettrage sur un ensemble d'écritures
- Délettrage d'un paquet de lettrage

Ce traitement permet de lettrer ou délettrer :

- les comptes généraux non auxiliaisés (case 'compte auxiliaisé' non cochée)
- les CG réputés lettrables dans le plan comptable (case 'compte lettré' cochée)
- de nature de TVA différente de '7' ou '9' (**TVA déductible ou collectée à déclarer sur encaissement**) si gestion de la TVA sur encaissements. En effet ces comptes doivent faire l'objet d'un lettrage automatique sur la référence affectation² mise à jour par le programme de « préparation à la déclaration »

Le principe du lettrage (avec ou sans écriture d'écart de règlement) et du délettrage est identique à celui du lettrage des comptes de tiers sinon qu'il impacte les tables des mouvements historiques **FMHISTORGENE** et **FMJOR**.

Si un écart de règlement (en monnaie société) constaté sur le paquet de lettrage du compte général est :

- inférieur ou égal au seuil : dans ce cas, le lettrage manuel des comptes généraux recherche le compte général de contrepartie dans les comptes automatiques de type 01 (perte sur différence de règlement) ou de type 02 (Gain sur différence de règlement).
- supérieur au seuil : dans ce cas, le lettrage manuel des comptes généraux affiche une fenêtre qui permet de renseigner manuellement les critères suivants :
 - o un compte général de contrepartie
 - o Un auxiliaire et un tiers si le CG de contrepartie est auxiliaisé,

- Un journal de comptabilisation,
- Les imputations analytiques dans la partie basse de l'écran (si le compte général est soumis à analytique)

La fonction « Lettrage » permet d'extraire des écritures non lettrées sur les comptes généraux en fonction de certains critères de sélection.

L'exercice est obligatoire bien que le lettrage puisse concerner 2 exercices. En effet, le programme extrait les écritures

- de l'exercice seulement si les RAN définitifs de l'exercice précédent ont été effectués ou
- de l'exercice et de l'exercice précédent si les RAN définitifs de l'exercice précédent n'ont pas été effectués

La sélection est possible en monnaie société, ou en devise. Le lettrage est effectué par devise, et/ou par établissement en fonction du paramétrage de la société. Toutes les écritures sélectionnées sont chargées dans le tableur du haut.

Deux fonctions permettent de transférer tout ou partie des écritures dans le tableur du bas, à des fins de lettrage :

- Transfert vers.
- Sélection du pré-lettrage

Ce traitement permet de modifier la valeur du « pré-lettrage » le cas échéant sur un ensemble d'écritures non lettrées.

La fonction « Délettrage » permet de délettrer un paquet de lettrage sur un compte général non auxiliaisé, sous certaines conditions fonctionnelles. Le délettrage repose sur la sélection d'un compte général, d'un numéro de lettrage, et d'une date du plus haut lettrage. Toutes les écritures associées au numéro de lettrage sélectionné sont chargées dans le tableur du haut. Les deux fonctions suivantes permettent de transférer les écritures du paquet de lettrage dans le tableur du bas, à des fins de délettrage :

- Sélection de ce numéro de lettrage
- Numéro de lettrage

Bouton « Détail de la pièce » :

Dans le cas d'un lettrage, ou d'un délettrage d'un compte général, dès qu'une écriture est sélectionnée dans le tableur du haut ou du bas, il est possible de visualiser le détail de la pièce comptable. Les critères de sélection sont les suivants :

Tableau de Récapitulatif :

	Etablis	Exercic	Jou	Période	Date	N° d'enregi
1	0008	2011	80	201109	09/09/2011	AV0500
2	0008	2011	80	201109	09/09/2011	AV0510
3	0008	2011	80	201108	04/08/2011	ODG500
4	0008	2011	80	201108	04/08/2011	ODG510
5	0008	2011	80	201109	09/09/2011	ODG600
6	0008	2011	80	201109	09/09/2011	ODG610
7	0008	2011	80	201110	10/10/2011	ODG800
8	0008	2011	80	201101	12/01/2011	AV002
9	0008	2011	80	201101	11/01/2011	AV001

Dans le tableur du haut, il est possible d'afficher le détail de la pièce comptable :

Le bouton « détail de la pièce » (SHIFT F7) permet d'afficher le détail des mouvements de la pièce comptable sélectionnée.

Détail de la pièce comptable (AV0500) :

	Etablis	Exercic	Jou	Date	N° d'enregist	Pré-lettrage	Débit	Crédit	Libellé écriture	Date écritur
1	0008	2011	80	09/09/2011	AV0500	AV0500	0,00	14 000,00	avoir prestation	09/09/2011
2	0008	2011	80	09/09/2011	AV0510	AV0510	0,00	25 000,00	avoir prestation	09/09/2011
3	0008	2011	80	10/10/2011	AV0810	AV0810	0,00	6 000,00	avoir prestation	10/10/2011
4	0008	2011	80	04/08/2011	ODG500	ODG500	14 000,00	0,00	module Q8	04/08/2011
5	0008	2011	80	04/08/2011	ODG510	ODG510	25 000,00	0,00	regul module E09	04/08/2011
6	0008	2011	80	09/09/2011	ODG600	ODG600	63 000,00	0,00	regul vte février 2012	09/09/2011
7	0008	2011	80	09/09/2011	ODG610	ODG610	8 500,00	0,00	regul vte immobilière	09/09/2011
8	0008	2011	80	10/10/2011	ODG800	ODG800	6 000,00	0,00	regul vte A09	10/10/2011
9	0008	2011	80	12/01/2011	AV002	AV002	0,00	8 000,00	avoir regul	12/01/2011
10	0008	2011	80	11/01/2011	AV001	AV001	0,00	5 000,00	avoir regul A05	11/01/2011

Le bouton « Détail de la pièce » affiche le détail des lignes de comptabilité générale, et de comptabilité analytique qui composent la pièce comptable.

	Journ	Période	N° d'enregi	Date	Compte géné	Débit	Crédit	Libellé	Pré-Lettrage
1	80	201110	DDG800	10/10/2011	470000	6000,000	0,000	regul vte A09	DDG800
2	80	201110	DDG800	10/10/2011	700500	0,000	6000,000	regul vte A09	DDG800
3	80	201110	DDG800	10/10/2011	700500	0,000	6000,000	regul vte A09	DDG800
4	80	201110	DDG800	10/10/2011	700500	0,000	6000,000	regul vte A09	DDG800

Pour quitter cet écran et revenir sur le tableur de lettrage, cliquer sur la croix rouge ou sur ECHAP.

Dans le tableur du bas, il est possible d'afficher le détail de la pièce comptable :

Le bouton « détail de la pièce » (CTRL F7) permet d'afficher le détail des mouvements de la pièce comptable sélectionnée.

	Etabli	Exerc	Période	Jou	Date	N° d'enregi	Pré-lettrage	Débit	Crédit	Libellé écriture	Date écritur
1	0008	2011	201109	80	09/09/2011	AV0500	AV0500	0,00	14 000,00	avoir prestation	09/09/2011
2	0008	2011	201109	80	09/09/2011	AV0510	AV0510	0,00	25 000,00	avoir prestation	09/09/2011
3	0008	2011	201110	80	10/10/2011	AV0810	AV0810	0,00	6 000,00	avoir prestation	10/10/2011
4	0008	2011	201108	80	04/08/2011	DDG500	DDG500	14 000,00	0,00	module Q8	04/08/2011
5	0008	2011	201108	80	04/08/2011	DDG510	DDG510	25 000,00	0,00	regul module E09	04/08/2011
6	0008	2011	201109	80	09/09/2011	DDG600	DDG600	63 000,00	0,00	regul vte février 2012	09/09/2011
7	0008	2011	201109	80	09/09/2011	DDG610	DDG610	8 500,00	0,00	regul vte immobilière	09/09/2011
8	0008	2011	201110	80	10/10/2011	DDG800	DDG800	6 000,00	0,00	regul vte A09	10/10/2011
9	0008	2011	201101	80	12/01/2011	AV002	AV002	0,00	8 000,00	avoir regul	12/01/2011
10	0008	2011	201101	80	11/01/2011	AV001	AV001	0,00	5 000,00	avoir regul A05	11/01/2011

FMHISTORGENE 10 Enregistrement(s) 10 Enregistrement(s) affiché(s) Compte : 470000 / COMPTE LETTRABLE

	Etab	Exerci	Période	Jou	Détail de la pièce[CtrlF7]	Pré-lettrage	Débit	Crédit	Libellé écriture	Réf
1	0008	2011	201110	80	10/10/2011	AV0810	AV0810	0,00	6 000,00	avoir prestation XAVI
2		2011	201110	80	10/10/2011	DDG800	DDG800	6 000,00	0,00	regul vte A09 XDDC

FMHISTORGENE 2 Enregistrement(s) 2 Enregistrement(s) affiché(s) Compte : 470000 / COMPTE LETTRABLE

Le détail Le bouton « Détail de la pièce » affiche le détail des lignes de comptabilité générale, et de comptabilité analytique qui composent la pièce comptable.

	Journ	Période	N° d'enregi	Date	Compte géné	Débit	Crédit	Libellé	Pré-Lettrage
1	80	201110	ODG800	10/10/2011	470000	6000,000	0,000	regul vte A09	ODG800
2	80	201110	ODG800	10/10/2011	700500	0,000	6000,000	regul vte A09	ODG800
3	80	201110	ODG800	10/10/2011	700500	0,000	6000,000	regul vte A09	ODG800
4	80	201110	ODG800	10/10/2011	700500	0,000	6000,000	regul vte A09	ODG800

Pour quitter cet écran et revenir sur le tableur de lettrage, cliquer sur la croix rouge ou sur ECHAP.

Exemple du lettrage interdit sur un compte de TVA à déclarer.

The screenshot shows the 'Infor FMS Anael finance' interface. On the left, the 'Comptes généraux' window is open, showing parameters for 'CLCS' (Société), '2008' (Exercice), and '445700' (Compte général). The 'Type de traitement' is set to 'Lettrage'. An error dialog box is displayed in the foreground with the following text:

Infor FMS Anael finance
 Lettrage d'un compte de TVA à déclarer interdit!
 Société : CLCS
 Compte général : 445700
 Nature de TVA : 7

The background window shows a 'Résultat' table with columns for 'Etablissement', 'Exercice', 'Période', and 'Type pièce'. The status bar at the bottom indicates '0 Enregistrement(s) affiché(s)'. The taskbar at the very bottom shows the system tray with the date and time.

Exemple du lettrage d'un compte général lettrable avec un écart de règlement supérieur au seuil autorisé

Type pièce	N° d'enregi	Référen	Date	Date écrit	Journa	Débit	Crédit	Libellé écriture	Devis	Débit en devis
1	86	ODB100	12/01/2019	10/01/2019	80	12 000,00	0,00	REGUL 100	EUR	12
2	87	ODB200	15/01/2019	13/01/2019	80	3 000,00	0,00	REGUL 200	EUR	3
3	88	ODB300	17/01/2019	16/01/2019	80	2 200,00	0,00	REGUL 300	EUR	2
4	89	ODB400	23/01/2019	22/01/2019	80	1 700,00	0,00	REGUL 400	EUR	1
5	81	AV100B	15/02/2019	13/02/2019	80	0,00	11 985,00	AVOIR MODULE 100	EUR	
6	90	AV100B	10/02/2019	09/02/2019	80		11 985,00	AVOIR MODULE 100	EUR	
7	91	AV200B	17/02/2019	16/02/2019	80		3 008,00	AVOIR PRESTATION 5	EUR	
8	92	AV300B	21/02/2019	20/02/2019	80		2 207,00	AVOIR MODULE 300	EUR	
9	93	AV400B	25/02/2019	23/02/2019	80		1 694,00	AVOIR MODULE 400	EUR	

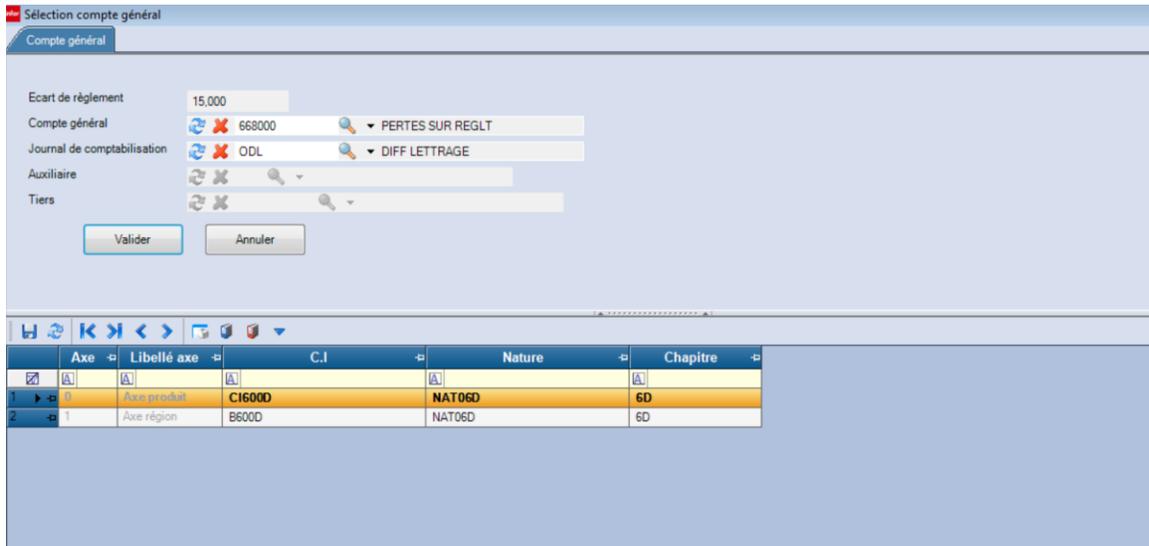
d'enre	Référence d	Date éché	Date	Pré-lettrage	Date écriture	Journal	Débit	Crédit	Devise	Débit en devise
1	ODB100	12/01/2019	86	10/01/2019	80		12 000,00	0,00	EUR	12 000,00
2	AV100B	10/02/2019	90	09/02/2019	80		0,00	11 985,00	EUR	0,00

L'écart de règlement est de 15 EUR, alors que le seuil est de 3 EUR dans notre exemple.

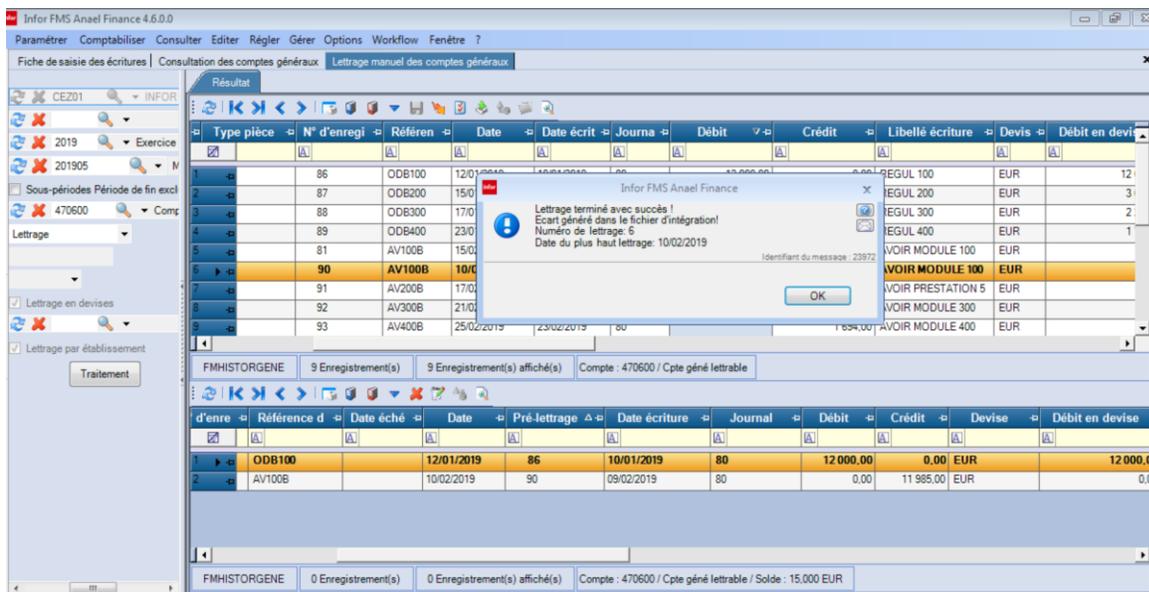
Type pièce	N° d'enregi	Référen	Date	Date écrit	Journa	Débit	Crédit	Libellé écriture	Devis	Débit en devis
1	86	ODB100	12	10/01/2019	80	12 000,00	0,00	REGUL 100	EUR	12
2	87	ODB200	15	13/01/2019	80	3 000,00	0,00	REGUL 200	EUR	3
3	88	ODB300	17	16/01/2019	80	2 200,00	0,00	REGUL 300	EUR	2
4	89	ODB400	23	22/01/2019	80	1 700,00	0,00	REGUL 400	EUR	1
5	81	AV100B	15	13/02/2019	80	0,00	11 985,00	AVOIR MODULE 100	EUR	
6	90	AV100B	10	09/02/2019	80		11 985,00	AVOIR MODULE 100	EUR	
7	91	AV200B	17	16/02/2019	80		3 008,00	AVOIR PRESTATION 5	EUR	
8	92	AV300B	21	20/02/2019	80		2 207,00	AVOIR MODULE 300	EUR	
9	93	AV400B	25	23/02/2019	80		1 694,00	AVOIR MODULE 400	EUR	

d'enre	Référence d	Date éché	Date	Pré-lettrage	Date écriture	Journal	Débit	Crédit	Devise	Débit en devise
1	ODB100	12/01/2019	86	10/01/2019	80		12 000,00	0,00	EUR	12 000,00
2	AV100B	10/02/2019	90	09/02/2019	80		0,00	11 985,00	EUR	0,00

Un fenêtr s'affiche et permet de renseigner le compte de contrepartie, et le journal de comptabilisation.



Dès la validation du compte de contrepartie, le lettrage est effectué sur le paquet de lettrage du compte général. L'écriture d'écart de règlement est alors générée dans FMINTEGRATION.



Chapitre 5 Contrôle du lettrage

Principe général

Ce traitement permet de contrôler les lettrages des comptes de tiers ou de comptes généraux et d'éditer la liste des anomalies de lettrage.

Les anomalies possibles sont les suivantes :

- lettrage déséquilibré en monnaie société (AN01)
- lettrage déséquilibré en devise (AN02)
- lettrage déséquilibré par établissement en monnaie société si lettrage paramétré par établissement (AN03)
- lettrage déséquilibré par établissement en devise si lettrage paramétré par établissement (AN04)
- Date de plus haut lettrage inexacte (AN05)
- *Plusieurs codes TLETTAGE pour un n° de lettrage (AN06)
- *Existence de TLETTAGE sans n° de lettrage (AN07)

*Ces erreurs ne peuvent figurer que dans les cas particuliers de reprises de versions antérieures à la V4 lorsque « contrôle de cohérence avec ancien code lettrage » est coché

Critères de sélection

Les critères de sélection se présentent comme suit :

The screenshot shows the 'Critères de sélection' window in the Infor FMS Anael finance application. The window title is 'Contrôle du lettrage'. The main area is divided into several sections:

- Société:** CLCS, INFOR FRANCE (CLCS)
- Traitement:** Contrôle du lettrage des tiers
- Exercice:** (empty)
- Compte général début:** (empty)
- Compte général fin:** (empty)
- Auxiliaire:** (empty)
- Tiers début:** (empty)
- Tiers fin:** (empty)
- Numéro de lettrage Début:** (empty)
- Numéro de lettrage Fin:** 9999
- Date de lettrage Début:** (empty)
- Date de lettrage Fin:** 15/12/2008
- Options:**
 - Contrôle par établissement
 - Contrôle par devise
 - Délettrage des mouvements en anomalies
 - Correction des dates de + haut lettrage
 - Contrôle cohérence avec ancien code lettrage
 - Traitement Batch

Buttons at the bottom: Modifier, Contrôler.

- Traitement : Contrôle du
 - lettrage des tiers ou du
 - lettrage des comptes généraux
- Exercice :
 - Obligatoire si contrôle du lettrage des comptes généraux
- Comptes/auxiliaire/tiers de début et de fin :
 - blanc = tous, renseigner les zones pour affiner le contrôle et réduire le temps de traitement
- N° de lettrage de début et de fin :
 - blanc = tous
- Date de lettrage de début et de fin :
 - blanc = toutes, renseigner les dates pour optimiser le traitement (date de début = date de fin du contrôle précédent par exemple).

Types de contrôles

- Contrôle par établissement :

- la case doit être cochée si le lettrage équilibré par établissement est paramétré dans la société, sinon c'est au choix de l'utilisateur
- Contrôle par devise :
 - la case doit être cochée si le lettrage équilibré par devise est paramétré dans la société, sinon c'est au choix de l'utilisateur
- Délettrage des mouvements en anomalies :
 - Il est préférable de ne pas cocher la case au 1^{er} contrôle afin d'analyser d'abord les anomalies et de les délettrer éventuellement lors d'un 2nd traitement. (Le délettrage est effectué avec les mêmes règles qu'en lettrage manuel)
- Correction des dates de plus haut lettrage :

Pour un même paquet de lettrage, la date de plus haut lettrage peut être fautive:

 - soit parce qu'elle est différente sur toutes les lignes,
 - soit parce qu'elle est identique mais qu'elle est inférieure à la date comptable la plus récente du paquet de lettrage (ce qui est anormal sauf si lettrage à la saisie sur tiers payeur d'écriture qui présente un solde à 0 sur le tiers facturé)
 - Si la case est cochée, alors le traitement remet à jour automatiquement la date du plus haut lettrage sur toutes les lignes de ce même paquet de lettrage par la date comptable la plus récente.).

Rappelons que cette correction sera effectuée si le paquet de lettrage présente seulement les anomalies AN05 (ou AN07). Dans le cas contraire, la date du plus haut lettrage n'est pas modifiée en automatique.

Ce traitement impacte les historiques FMJOR, FMHISTORAUXXI (pour les mouvements tiers), FMHISTORGENE (pour les mouvements généraux)
 - si cette zone n'est pas cochée, alors le n° de lettrage est édité en anomalie sur la « liste de contrôle du lettrage ». Le message qui est édité est le suivant « Date du plus haut lettrage inexacte ».
- Contrôle de cohérence avec ancien code lettrage : cette case pourrait être utilisée en cas de changement de version d'Anael (si version antérieure à la V4R1)
- Traitement batch : permet de libérer la session. Lorsque le traitement est terminé, l'utilisateur est averti par un mail.

Traitement :

- Le programme extrait les lignes par N° de lettrage/date de plus haut lettrage/date de lettrage et analyse les paquets de lettrage.
- A l'issue du traitement, il édite une liste des anomalies de lettrage. Sur cette liste
 - présentée par compte/auxiliaire/tiers/N° de lettrage/date de plus lettrage/date de lettrage/établissement/devise
 - figure une seule ligne du paquet de lettrage en anomalie avec la ou les anomalies qui s'appliquent à tout le paquet.
 - Relancer le traitement si un délettrage a été demandé afin de s'assurer qu'il n'existe plus d'anomalie.

Si des anomalies sont constatées, la liste de contrôle se présente comme suit :

Société : CEZ01 IGS FRANCE											Le 11/03/2015 à 10:26:46
infor											LISTE DES ANOMALIES DE LETTRAGE
Comptes généraux : Exercice : à											Contrôle lettrage par devise
Auxiliaires : C AUXILIAIRE CLIENTS											Contrôle lettrage par établissement
Tiers : à											
Numéro de lettrage : à											Date de lettrage : au
Compte	Auxil.	Tiers	Numéro de lettrage	Date de lettrage	Date du plus haut lettrage	Etab.	Multi Exe.	Devise	Montant Débit	Montant Crédit	Libellé de l'anomalie
411100	C	C500	11	03/10/2011	01/01/2010	0001		EUR			Date de + haut lettrage inexacte
411100	C	C500	12	03/10/2011	01/01/2010	0001		EUR			Date de + haut lettrage inexacte
411110	C	C150	3	31/07/2014	03/03/2014	0008		EUR			Date de + haut lettrage inexacte
411110	C	C150	4	31/07/2014	04/04/2014	0008		EUR			Date de + haut lettrage inexacte
411110	C	C150	5	31/07/2014	05/05/2014	0008		EUR			Date de + haut lettrage inexacte
411110	C	C200	5	20/12/2011	20/12/2011	0001		EUR		200.10	Lettrage déséquilibré par établissement en monnaie société
								EUR		200.10	Lettrage déséquilibré par établissement en devise
								EUR			Date de + haut lettrage inexacte
411110	C	C200	5	20/12/2011	20/12/2011	0008		EUR	410.00	209.90	Lettrage déséquilibré par établissement en monnaie société
								EUR	410.00	209.90	Lettrage déséquilibré par établissement en devise
411110	C	C250	7	05/08/2013	02/02/2013	0008		EUR			Date de + haut lettrage inexacte
411110	C	C250	8	05/08/2013	02/02/2013	0008		EUR			Date de + haut lettrage inexacte
411110	C	C250	9	05/08/2013	15/03/2013	0008		EUR			Date de + haut lettrage inexacte
411110	C	C300	68	25/11/2013	25/11/2013	0008		EUR	78,000.00		Lettrage déséquilibré par établissement en monnaie société
								EUR	78,000.00		Lettrage déséquilibré par établissement en devise
								EUR			Date de + haut lettrage inexacte
411110	C	C300	93	28/02/2015	10/06/2014	0008	*	EUR			Date de + haut lettrage inexacte
411110	C	C300	94	28/02/2015	26/08/2014	0008	*	EUR			Date de + haut lettrage inexacte
411110	C	C300	95	28/02/2015	26/08/2014	0008	*	EUR			Date de + haut lettrage inexacte
411110	C	C300	96	28/02/2015	26/08/2014	0008	*	EUR			Date de + haut lettrage inexacte
411110	C	C320	3	27/02/2015	24/06/2014	0008	*	EUR			Date de + haut lettrage inexacte
411110	C	C320	4	27/02/2015	01/06/2014	0008	*	EUR			Date de + haut lettrage inexacte
411110	C	C342	4	11/02/2015	18/05/2014	0008	*	EUR			Date de + haut lettrage inexacte
411110	C	C420	7	23/03/2012	15/09/2011	0001		EUR	1,196.00		Lettrage déséquilibré par établissement en monnaie société
								EUR	1,196.00		Lettrage déséquilibré par établissement en devise
								EUR			Date de + haut lettrage inexacte
411110	C	C420	7	23/03/2012	15/09/2011	0008		EUR		1,196.00	Lettrage déséquilibré par établissement en monnaie société
								EUR		1,196.00	Lettrage déséquilibré par établissement en devise
411110	C	C490	0			0001		USD			Le N°, la date et la date de plus haut de lettrage doivent être tous trois renseignés

Si aucune anomalie n'est constatée sur le compte, la liste de contrôle se présente comme suit :

Société : CEZ50 CEZ INFOR CEZ50											Le 27/08/2018 à 15:28:55
infor											LISTE DES ANOMALIES DE LETTRAGE
Comptes généraux : Exercice : à											Contrôle lettrage par devise
Auxiliaires : C AUXILIAIRE CLIENTS											Contrôle lettrage par établissement
Tiers : à											
Numéro de lettrage : à											Date de lettrage : au
Compte	Auxil.	Tiers	Numéro de lettrage	Date de lettrage	Date du plus haut lettrage	Etab.	Multi Exe.	Devise	Montant Débit	Montant Crédit	Libellé de l'anomalie
			0								Aucun enregistrement en anomalie